

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
SEANCE DU 31 JANVIER 2018**

Le mercredi 31 janvier 2018, à 19h00, les membres du Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle des Fêtes de la Mairie, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Madame la Maire, le vendredi 26 janvier 2018, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10, L.2121-12 et L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

La majorité des 42 membres du Conseil d'arrondissement était présente, à savoir par ordre alphabétique :

**ETAIENT PRESENTS**

Mme BACHE  
Mme CALANDRA  
M. EPARA EPARA  
M. GUERRIEN  
M. LE BARS  
M. MARTIN  
Mme PRIMET  
M. SOREL

M. BAUDRIER  
Mme CARIME-JALIME  
M. GASSAMA  
Mme GUHL  
M. LE BORGNE  
M. NONY  
M. SAMAKE  
M. VON GASTROW

M. BLANDIN  
Mme DASPET  
M. GLEIZES  
M. HOCQUARD  
Mme MAQUOI  
M. PERIFAN  
M. SHI

**S'ETAIENT EXCUSES**

M. ASSOULINE  
M. GRANIER  
Mme SIMONNET

Mme EL AARAJE  
M. PASCAL

Mme FANFANT  
Mme RAME

**POUVOIRS**

M. BARGETON a donné pouvoir à M. SHI  
M. BOUAKKAZ a donné pouvoir à Mme CALANDRA  
Mme De MASSOL a donné pouvoir à M. GASSAMA  
Mme DUCHAUCHOI a donné pouvoir à M. GUERRIEN  
Mme HAZAN a donné pouvoir à M. PERIFAN  
Mme HERRERO a donné pouvoir à M. VON GASTROW  
M. HMOUDANE a donné pouvoir à Mme PRIMET  
Mme KELLER a donné pouvoir à M. EPARA EPARA  
Mme LAURENT a donné pouvoir à Mme DASPET  
Mme RIVIER a donné pouvoir à M. GLEIZES  
Mme STEPHAN a donné pouvoir à M. SAMAKE  
Mme VICQ a donné pouvoir à Mme GUHL

**SECRETAIRE DE SEANCE**

M. SHI

**SECRETAIRES AUXILIAIRES**

M.CONQUES - Mme PIERRE

## Ordre du jour

1. Inscription de vœux à l'ordre du jour. ....	4
2. Délibérations.....	5
MA20.2018.001 : Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2017.....	5
MA20.2018.002 : Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2017.....	5
2018 DDCT 03 : Subventions (666 915 euros), 31 avenants à des conventions pluriannuelles d'objectifs avec 31 associations pour le financement de 80 projets sur les quartiers populaires. Mme Virginie DASPET rapporteure. ....	5
2018 DEVE 24 : Lancement d'un appel à projets ruchers dans les jardins et les cimetières – Autorisation de signer les demandes d'autorisation d'urbanisme/ Budget participatif 2016 « + de nature en ville ». Mme Florence de MASSOL rapporteure. ....	6
2018 DFPE 36 : Jardins d'enfants cogérés par la Ville de Paris et Paris Habitat – Convention cadre d'objectifs rénovée avec Paris Habitat. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure. ....	7
2018 DLH 47 : Composition de la conférence du logement. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.....	9
2018 DLH 58 : Renouvellement de garantie accordée par la Ville de Paris, pour la réalisation d'un programme de 4 logements sociaux supplémentaires (4 PLAI) 5 rue Houdart (20 <sup>e</sup> ) par ELOGIE-SIEMP. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.....	9
2018 DLH 45 : Réalisation 98-102 rue des Orteaux, 45-47 rue de la Croix Saint-Simon, 32-34 rue des Rasselins (20 <sup>e</sup> ) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie de 307 logements sociaux par la SNI. Mme Kathy CARIME-JALIME rapporteure.....	9
MA20.2018.008 : Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé impasse Piat (20 <sup>e</sup> ) - Convention d'occupation du domaine public avec l'association «Archipélia». Mme Florence de MASSOL rapporteure.....	9
2018 DEVE 35 : Autorisation de financement de travaux de réfection du jardin partagé situé impasse Piat (20 <sup>e</sup> ) et communication sur la nouvelle convention avec l'association «Archipélia». Mme Florence de MASSOL rapporteure.....	9
2018 DEVE 38 : Communication sur le lancement d'un appel à projets 2018 relatif au «Printemps des Cimetières ». Mme Florence de MASSOL rapporteure. ....	9
2018 DFPE 21 : Création ou reconstruction-extension de quatre équipements de petite enfance - Demandes de subventions (5.716.600 euros maximum) avec conventions à la Caisse d'Allocations Familiales de Paris. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure. ....	9
2018 DFPE 03 : Concilier vie familiale, vie professionnelle - Subventions (169.000 euros) à trois associations dont une avec avenant à convention pour leurs actions (9 <sup>e</sup> , 10 <sup>e</sup> , 12 <sup>e</sup> , 13 <sup>e</sup> , 14 <sup>e</sup> , 17 <sup>e</sup> , 18 <sup>e</sup> et 20 <sup>e</sup> ). Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure. ....	9
2018 DU 22 : Cession à AXIMO de 20 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris en vue de réaliser 11 logements sociaux (12 <sup>e</sup> , 15 <sup>e</sup> , 17 <sup>e</sup> , 19 <sup>e</sup> , et 20 <sup>e</sup> ). Mme Hélène VICQ rapporteure.....	9
2018 DU 75 GPRU Saint Blaise-Secteur cardeurs-Vitruve (20 <sup>e</sup> ) - Avenant n°2 au traité de concession de la SEMAEST. Mme Hélène VICQ rapporteure.....	9

3. Délibération du Conseil départemental non soumise à vote et sans débat, pour information du Conseil d'arrondissement : .....	9
2018 DASCO 01-G : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (205 471 euros), subventions (12 666 euros), et subventions pour travaux (155 862 euros). .....	9
4. Vœux .....	9
<input type="checkbox"/> V20-2018-017 : Vœu du Conseil de quartier Saint Blaise relatif aux projets favorisant l'emploi dans le quartier. ....	10
<input type="checkbox"/> V20-2018-018 : Vœu du Conseil de quartier Saint-Blaise relatif à la dénomination « Place Bilal Berreni-Zoo Project ». ....	13
<input type="checkbox"/> V20-2018-019 : Vœu du Conseil de quartier Télégraphe Pelleport Saint-Fargeau relatif à la conservation de l'histoire, de la mémoire et des archives des Conseils de quartiers. ....	14
<input type="checkbox"/> Vœu portant sur les services de vélos en libre-service à Paris et dans la Métropole présenté par les élus du groupe Démocrates, Progressistes et Écologistes. ....	17
<input type="checkbox"/> V20-2018-020 : Vœu à la Maire du 20 <sup>ème</sup> arrondissement de Paris présenté par Atanase PERIFAN et les élus du groupe Les Républicains Paris 20 relatif à une réelle compensation des abonnés Vélib' pour défaut de service. ....	17
<input type="checkbox"/> V20-2018-021 : Vœu de l'Exécutif portant sur les services de vélos en libre-service à Paris et dans la Métropole. ....	17
<input type="checkbox"/> V20-2018-022 : Vœu relatif à la dépose du Mobilier Urbain d'Information (article 1.6 RLP), déposé par Stéphane VON GASTROW, Emmanuelle RIVIER et les élu-e-s du Groupe écologiste du 20 <sup>e</sup> . ....	21
<input type="checkbox"/> V20-2018-023 : Vœu pour faciliter les déplacements dans le quartier de Paris comportant les rues les plus en pente de la ville, déposé par Stéphane Von Gastrow et le Groupe Écologiste du 20 <sup>e</sup> . ....	24
<input type="checkbox"/> Vœu de l'Exécutif relatif à l'ouverture et à l'accessibilité de la station Ménilmontant de la Petite Ceinture. ....	24
<input type="checkbox"/> V20-2018-024 : Vœu relatif à la promesse non tenue du Gouvernement qu'il n'y ait plus de personnes à la rue fin 2017, déposé par les élus du groupe Communiste - Front de Gauche. ....	30
<input type="checkbox"/> V20-2018-025 : Vœu relatif à la volonté du Gouvernement de trier les personnes migrantes dans les centres d'hébergement d'urgence, déposé par les élus du groupe Communiste - Front de Gauche. ....	34
<input type="checkbox"/> V20-2018-026 : Vœu pour la tenue d'une réunion tripartite entre le collectif « carton rouge », le promoteur Icade et Mme Hidalgo concernant le projet sur le site de l'ancien rectorat avenue Gambetta, sur proposition de Laurent Sorel et du groupe Place au Peuple. ....	39
<input type="checkbox"/> V20-2018-027 : Vœu relatif à l'hôpital Tenon et à l'AP-HP, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe Place au peuple. ....	41
<input type="checkbox"/> Question relative au devenir de la Maison de l'Air déposée par les élu-e-s des groupes socialistes et apparentés, communistes et écologistes. ....	43

## Déroulement de la séance

### Mme CALANDRA

Donc mes chers collègues, je rappelle que faute de quorum, notre Conseil d'arrondissement convoqué le 23 janvier dernier a dû suspendre ses travaux. Le délai réglementaire de trois jours francs passé, je vous ai reconvoqués aujourd'hui afin de reprendre l'ordre du jour là où nous en étions arrêtés. Conformément à l'article L. 2121 alinéa 17 du Code général des collectivités territoriales, je vous informe donc que nous délibérerons cette fois valablement sans condition de quorum donc aux termes de cet article du CGCT.

Alors, je souhaiterais, avant de commencer notre Conseil, faire une communication à la demande de Madame Anne HIDALGO et de Dominique VERSINI à propos de la Nuit des solidarités. Je vous ai donc informés, je vous ai parlé la semaine passée de l'initiative de l'exécutif parisien que nous avons discutée donc dans ce cadre et de Dominique VERSINI en particulier, adjointe en charge des solidarités de la lutte contre l'exclusion, de l'accueil des réfugiés et de la protection de l'enfance d'organiser la Nuit de la solidarité le 15 février prochain de 20 heures à 1 heure du matin. C'est une opération qui vise à dénombrer dans tout Paris, rue par rue, et en même soir le nombre de sans-abris afin de pouvoir objectiver le nombre de places d'hébergement d'urgence manquant.

S'il vous plaît, messieurs les élus, ce n'est pas très respectueux ce que vous faites. Vous pouvez aller vous asseoir. Parce que déjà la semaine dernière on ne peut pas dire que le public a été respecté, peut-être qu'on peut commencer dans les temps cette fois-ci au moins. Voilà. Merci. Et pour les conversations, comme le dit régulièrement la Maire de Paris, c'est en dehors de la salle du Conseil.

Donc, la Ville de Paris a mis en place cette semaine sur son site Internet une page dédiée à cette Nuit de la solidarité et notamment un formulaire d'inscription. Donc je rappelle que la Maire de Paris demande la mobilisation de chacune et de chacun d'entre nous pour cette opération. Donc moi je serai personnellement présente évidemment durant cette nuit. Je souhaite porter à votre connaissance le fait que l'inscription en ligne et la signature de la charte éthique sont impératives, y compris pour les élus. Donc j'insiste sur le fait que les élus doivent signer leur inscription, signaler leur inscription et signer la charte éthique, c'est l'une des conditions de la participation à cette opération cette nuit-là. Donc l'adresse Internet, c'est [www.paris.fr/nuitdelasolidarite](http://www.paris.fr/nuitdelasolidarite), en un seul mot. Nous avons besoin de mobiliser plus d'un millier de volontaires dans tout Paris. Aussi je compte sur vous pour relayer l'appel à la mobilisation sur vos réseaux sociaux ainsi qu'après de nos partenaires habituels chacun dans ses délégations. Et je rappelle que ma chargée de mission, Mélissa BACHOLLE, reste à votre disposition pour vous informer des détails pratiques de cette opération.

Je vais ouvrir à présent formellement notre Conseil d'arrondissement.

### **1. Inscription de vœux à l'ordre du jour.**

### Mme CALANDRA

Donc nous avons trois délibérations mises en discussion et avant leur examen, nous devons inscrire à notre ordre du jour des vœux portés par les Conseils de quartier. Alors je signale donc la transmission de trois vœux émanant des réunions plénières de nos Conseils de quartier adoptés dans les formes au sens de la charte des Conseils de quartier. Ces vœux sont transmis pour information et débat dans notre Conseil. Ils vont donc être débattus prioritairement aux autres vœux déposés dans les formes conformément à l'article 15 de notre règlement intérieur. Donc je rappelle que le règlement stipule, en fait il n'y a pas d'inscription formelle à l'ordre du jour puisque c'est de droit, les vœux des Conseils de quartier sont inscrits automatiquement à notre ordre du jour et sont débattus prioritairement. Après, par contre, pour qu'ils soient soumis au vote, il faut qu'un ou plusieurs groupes portent leur inscription au vote et cela a été fait. Donc le groupe DPE m'a fait savoir le 22 janvier dernier son souhait de reprendre les vœux du Conseil de quartier de Télégraphe Pelleport Saint-Fargeau sur les archives des Conseils de quartier et du Conseil de quartier Saint-Blaise concernant le mail Saint-Blaise, enfin la dénomination du mail Saint-Blaise et les groupes communistes, socialistes et écologistes m'ont fait part de leur souhait de porter les trois vœux. Conformément à l'article 5-1 de la charte des Conseils de quartier du 20<sup>e</sup> arrondissement, ces vœux feront donc non seulement l'objet d'un débat, encore une fois c'est de droit mais d'un vote.

Alors concernant les vœux d'urgence nous aurons également à débattre ce soir, si vous en êtes d'accord, de deux vœux d'urgence déposés dans les formes et dans les temps : un premier vœu du

groupe Les Républicains et un second, du groupe Place au peuple. Comme vous le savez, ces vœux d'urgence ne peuvent être mis en débat que si le Conseil d'arrondissement l'accepte par un vote en séance conformément à l'article 15 de notre règlement intérieur.

*Après consultation des membres, les vœux d'urgence sont inscrits à l'ordre du jour.*

### **Mme CALANDRA**

Une petite précision, je vous propose, compte tenu de leur objet similaire, de débattre du vœu d'urgence déposé par le groupe Les Républicains en même temps que du vœu déposé par le groupe DPE.

## **2. Délibérations**

### **MA20.2018.001 : Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2017.**

*Après consultation des membres, le procès-verbal est approuvé.*

### **MA20.2018.002 : Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2017.**

*Après consultation des membres, le procès-verbal est approuvé.*

**2018 DDCT 03 : Subventions (666 915 euros), 31 avenants à des conventions pluriannuelles d'objectifs avec 31 associations pour le financement de 80 projets sur les quartiers populaires. Mme Virginie DASPET rapporteure.**

### **Mme DASPET**

Bonsoir. Comme ce n'est pas un vœu, que je ne l'ai pas écrit, j'éviterai... je ne vais pas répondre à cette petite leçon de français. Pour ce qui nous intéresse aujourd'hui je vais un petit peu aborder en même temps que cette DDCT 03, la DDCT... c'est toujours aussi difficile de le dire aussi d'ailleurs un jeu qui ne sera présenté qu'au Conseil de Paris, mais qui concerne exactement la même chose puisque ce sont les deux volets d'une même délibération en attendant notre réforme dès janvier prochain. Alors en fait il s'agit de ce qu'on appelle les CPO, les conventions pluriannuelles d'objectifs, celles-ci concernent plus particulièrement des associations politiques de la Ville et elles vont permettre de financer environ 100 projets associatifs, très exactement 99, qui tous s'inscrivent en faveur de nos quartiers populaires. C'est bien sûr une bonne nouvelle pour nos quartiers. Ce sont des projets qui visent à améliorer les conditions sociales et le cadre de vie des habitants et bien sûr, à réduire les inégalités entre les territoires de la ville. C'est aussi une bonne nouvelle parce que, comme nous le savons tous, les temps sont assez difficiles pour nos associations du fait des baisses des financements d'État à la politique de la Ville qui ont été décidées cet été en plein mois d'août alors que nous, nous ne nous y attendions pas, puis suivi de la suppression des emplois aidés. Et bien évidemment comme vous le savez dans notre contrat de ville qui nous lie jusqu'en 2020, nous nous appuyons beaucoup sur les associations, c'est donc très important aussi aujourd'hui au-delà de l'aspect financier de leur donner un signe politique fort, c'est-à-dire que ces subventions et ces conventions soient revotées dès le premier conseil, pour ce qui nous concerne ici le Conseil d'arrondissement, mais surtout le Conseil de Paris qui aura lieu la semaine prochaine. Et au total on va financer 824 515 € qui vont être répartis entre 43 associations. Pour ce qui concerne le 20<sup>e</sup>, vous allez reconnaître des noms que vous connaissez bien évidemment, cela concerne Extramuros, La Maison des Fougères, Projets-19, l'Association de médiation interculturelle, et Strata'j'm. Que vous dire de plus ? Peut-être revenir un petit peu sur ce que ça implique, ça veut dire tout simplement que la Ville s'engage à renouveler pendant trois ans des montants fixes et donc que ça permet aux associations d'inscrire leurs actions dans la durée, donc bien évidemment ça les pérennise et ça permet de faire un travail qui soit un petit peu plus, comment dire, serein et sécurisé. Ce que vous ne savez pas encore ou, en tous les cas, pas tous, c'est que nous sommes en train de travailler sur de nouvelles conventions, à la fois des conventions multi-directions comme celles qui vous sont présentées aujourd'hui. Là je crois qu'on associe environ 10 services de la Ville ou directions différentes, mais il y aura aussi des conventions qui seront purement DDCT c'est-à-dire côté service politique de la Ville. Je pense que ça interviendra juste avant l'été, je l'espère et j'imagine que nous aurons l'occasion d'en reparler à ce moment-là. Et puis je voulais juste refaire un petit point quand

même sur ce qu'on s'est dit ces derniers mois au sujet des emplois, des contrats aidés, etc. J'ai repris la communication de la Maire à ce sujet, nous avons aujourd'hui 65 000 associations à Paris, 660 000 bénévoles qui les animent et elles emploient 112 000 salariés, ça représente 8 % de l'emploi privé à Paris, donc ce n'est pas tout à fait anecdotique et c'est surtout au-delà des objectifs socioculturels, sportifs et tout ce que vous pouvez imaginer, quelque chose de très important en termes de développement économique et d'emploi tout simplement. Et pour le reste, bien évidemment, je vous invite plus que chaleureusement à voter cette délibération.

#### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie. S'il n'y a pas de demande de parole, je passe la délibération au vote. Monsieur GASSAMA.

#### **M. GASSAMA**

Oui, je voulais juste intervenir rapidement parce que l'intervention de Madame DASPET a totalement, comment dire... elle n'était pas complète dans la mesure où un rapport commandé par Madame PENICAUD prévoit que des emplois PEC, comment on dit, Parcours Emploi Compétences, seront proposés aux associations et aux collectivités locales, donc cette question sera traitée et traitée comme il le faut.

#### **Mme GUHL**

Oui, je veux bien répondre sur cette question que vous évoquez, Monsieur GASSAMA, sur les parcours emploi compétences, puisqu'en fait il s'agit effectivement d'un nouveau dispositif qui est présenté par le Gouvernement mais qui concerne, il faut le dire, la partie des emplois aidés restant aujourd'hui en activité. En termes de volume, ça concerne les 200 000 emplois aidés qui aujourd'hui sont en activité même si on était tous d'accord sur le fait qu'il y avait à revoir la politique de formation professionnelle, la politique d'insertion, et ça il y a... enfin là-dessus je pense qu'autour de la table nous sommes tous d'accord pour dire que nous pouvons y réfléchir. Il est tout à fait, moi je trouve juste de préciser que cela ne remplacera pas les emplois aidés qui ont disparu et qui ont été de fait annulés, dont le dispositif a été annulé, mais que ça viendra réformer le volume restant des emplois aidés, donc ça n'est pas une solution à la problématique que nous évoquions précédemment même si sur le plan de la formation professionnelle, de la fluidité vers l'emploi, des parcours d'insertion, il y a sans doute des choses à dire et effectivement à relever dans ce parcours emploi compétences.

#### **Mme CALANDRA**

Très bien.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2018 DEVE 24 : Lancement d'un appel à projets ruchers dans les jardins et les cimetières – Autorisation de signer les demandes d'autorisation d'urbanisme/ Budget participatif 2016 « + de nature en ville ». Mme Florence de MASSOL rapporteure.**

#### **M. VON GASTROW**

Oui, merci Madame la Maire. Effectivement c'est au départ quelque chose qui peut paraître sympathique de rajouter des nouvelles ruches dans ce cadre de « + de nature en ville » sauf qu'on commence à constater que selon les endroits, les abeilles ne sont pas forcément en bonne situation par rapport aux ressources et se retrouvent des fois comme notamment dans les cimetières et spécifiquement dans le cimetière du Père-Lachaise à devoir aller dans les jardins alentours pour trouver des subsistances. Donc en fait, à un moment il faut effectivement se poser la question, le fait que peut-être ne pas... enfin, faire assez gaffe par rapport à cette question-là puisque s'il est sympathique, comme je vous le dis, d'amener de la nature en ville, la nature ce n'est pas seulement la nature animale, c'est aussi la nature végétale, et il serait souhaitable, notamment au Père-Lachaise, de faire des plantations supplémentaires d'arbres comme on dit mellifères, qui apporteraient des ressources supplémentaires. Pour cela le groupe écologiste de la Mairie du 20<sup>e</sup> s'abstiendra sur cette

délibération et le groupe Écologiste de Paris a déposé un vœu qui sera discuté la semaine prochaine en Conseil de Paris.

### **Mme CALANDRA**

Bien. Alors en l'absence de Madame de MASSOL qui est la spécialiste incontestable ès pollinisateurs à fourrure et à papattes du 20<sup>e</sup> arrondissement, je vais tenter de faire une réponse même si je ne suis pas une experte mais néanmoins je me suis penchée sur le sujet, je sais qu'il y a certains scientifiques qui alertent sur la concurrence pour la ressource dans les zones urbaines entre les pollinisateurs sauvages et les abeilles domestiques d'une part, et sur l'accès à la ressource pour nos ruches tout court. Alors rassurez-vous, Pénélope KOMITES et Florence de MASSOL, mais dans tout Paris, se sont penchées sur la question et ce que la Ville de Paris avec les arrondissements fait c'est qu'elle augmente la ressource nectarifère sur son territoire. Donc vous avez raison, il faut planter des espèces végétales qui puissent permettre à nos abeilles de se nourrir et de produire du miel et puis de vivre. Je rappelle que l'un des objectifs et il n'y a pas que la Ville de Paris d'ailleurs heureusement dans le monde, un mouvement mondial s'est amorcé pour que les villes deviennent des réserves pour les insectes pollinisateurs puisque malheureusement des années d'errance d'agriculture intensive et extensive utilisant des produits, des pesticides et des insecticides ont amené les ruchers à s'étioler petit à petit donc du coup c'est dans les villes où on a arrêté plutôt d'employer ces produits phytosanitaires que finalement les abeilles se portent plutôt mieux. Néanmoins vous avez raison, dans l'enthousiasme de l'action, il faut qu'on contrôle les populations et qu'on fasse attention à ne pas, je dirais, pencher trop de l'autre côté non plus mais du coup ça implique qu'il faut aussi qu'on renforce, qu'on végétalise avec une végétalisation orientée pour nourrir nos petites amies. Voilà. Donc, on y veillera. De toute façon, si j'ai bien compris, comme nous faisons maintenant appel à de nombreux apiculteurs professionnels et que la Ville de Paris est même en train de recruter des vétérinaires conseils spécialisés dans, alors ce n'est pas des emplois à plein temps, ce sont des gens qui interviennent dans le cadre de missions ponctuelles, mais on a recruté des vétérinaires ès abeilles, spécialistes ès pollinisateurs qui vont surveiller un peu nos populations et donc on a déjà anticipé ces sujets-là. Voilà. Si ça pouvait permettre, je vous le dis, qu'on végétalise un peu davantage nos cimetières et qu'ils soient un petit peu moins austères qu'ils ne le sont. Alors je sais que la tradition, il y a certaines traditions qui sont un peu heurtées dans les cimetières mais je rappelle que dans le monde il existe plusieurs modèles de cimetières et que les cimetières, par exemple, anglo-saxons ou les cimetières de l'Europe du sud sont souvent plus plantés que les nôtres et ce n'est pas finalement dommage, c'est très joli, donc on va essayer d'équilibrer tout ça.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2018 DFPE 36 : Jardins d'enfants cogérés par la Ville de Paris et Paris Habitat – Convention cadre d'objectifs rénovée avec Paris Habitat. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.**

### **M. GUERRIEN**

Oui, merci Madame la Maire. Bonsoir. Je souhaitais faire une petite intervention pour rappeler d'abord l'attachement à ces structures importantes que sont les jardins d'enfants qui sont au nombre je crois de quatre, dans notre arrondissement et qui sont des lieux importants d'innovation pédagogique et de vie et de mixité aussi sociale ; rappeler aussi que nous sommes vigilants par rapport à l'avenir de ces jardins d'enfants, du respect de leur structure qui permet un travail nécessaire dans les quartiers, y est mené un travail éducatif social de prévention toujours nécessaire et là où ils sont implantés et qui est possible seulement de par la nature de la structure qui est très liée aujourd'hui au bailleur social Paris Habitat. Donc cette délibération vise à réviser la convention qui date de 86 entre Paris Habitat et ces divers jardins d'enfants. Dans le 20<sup>e</sup>, donc je le disais, il y a quatre jardins d'enfants. Nous sommes concernés par les travaux de restructuration liés au diagnostic qui a été fait sur ces jardins et aux besoins de rénovation de certains sites par un seul jardin d'enfants dans le 20<sup>e</sup>, c'est le jardin Dejeante qui va nécessiter des travaux de mise aux normes et faire l'objet d'une rénovation à partir de l'été 2018. Toutefois un petit bémol ou alerte ou un rappel qui est le besoin aussi ou l'utilité d'associer les personnels et les parents de ces jardins d'enfants à la réflexion puisqu'il nous est remonté le fait qu'ils n'étaient pas informés en fait de la révision de cette convention qui va avoir des effets effectivement sur leur quotidien d'autant plus qu'il semble que sur d'autres sites parisiens, alors qui ne concernent pas le 20<sup>e</sup> mais le jardin d'enfants Mathurin Moreau en 2017 il y a eu une certaine contestation ou mécontentement des utilisateurs et parents, ça a été le cas aussi concernant la

rénovation du jardin d'enfants à la porte d'Ivry, alors que c'est un petit peu plus loin de chez nous, bref je voulais rappeler notre attachement aux jardins d'enfants et peut-être rappeler qu'il est utile de lever ce qui n'était peut-être que des malentendus en organisant des réunions et en associant au mieux les personnels et les parents pour l'avenir des jardins d'enfants. Il y a quand même des tracts qui circulent dans les différentes structures aujourd'hui et qui nous sont remontés. Peut-être qu'il n'y a pas lieu d'avoir d'inquiétude mais ça sera d'autant plus levé qu'on associe les parents. Merci. Et les personnels.

### **Mme CALANDRA**

Alors écoutez, moi je suis extrêmement attachée à ces structures que j'ai défendues il y a plusieurs années dans la précédente mandature puisqu'il y avait un projet de mettre fin, enfin, de transformer ces jardins d'enfants Paris Habitat en structures de petite enfance classiques du type crèche, crèche puis maternelle donc de séparer les structures. Je me suis battue à l'époque de façon très vive comme Maire du 20<sup>e</sup> arrondissement pour que ces structures soient maintenues puisque je pense qu'elles répondent à un réel besoin et notamment dans la progressivité des évolutions de l'enfant et notamment la mise en relation de sa psyché avec son physique puisqu'on sait très bien qu'il y a des enfants qui peuvent être, par exemple, très éveillés à l'apprentissage mais avoir des problèmes de propreté plus tard que d'autres, que je trouve que souvent la normalisation du passage crèche-maternelle est assez brutale, notamment pour les plus jeunes. Donc moi je suis très attachée au modèle jardins d'enfants, et comme maire et comme mère. Donc vraiment ils ont mon plus ferme soutien et on s'est d'ailleurs investi avec Karine DUCHAUCHOI – d'ailleurs, vous portez le pouvoir de Madame DUCHAUCHOI, donc j'espère que vous lui avez posé vous-même la question parce que c'est la plus en mesure de vous répondre. Mais on a travaillé sur des questions, on a eu à un moment des nourrisseurs de pigeons qui généraient, qui entraînaient des populations de rats dans le jardin d'enfants en question, on a dû intervenir pour déménager ces personnes qui présentaient des pathologies psychiatriques bien connues, etc. Donc on intervient au plus près et je rappelle qu'il y a des conseils de parents dans les jardins d'enfants qui sont réunis régulièrement avec la présence de mon chargé de mission mais aussi de Karine DUCHAUCHOI et évidemment de la DFPE, et je rappelle aussi que nous avons envoyé un courrier concernant les travaux à tous les parents de ces quatre jardins d'enfants. Moi personnellement à ce jour je n'ai pas reçu de courrier d'inquiétude ou de demande et je n'ai pas reçu ces tracts mais bon, voilà. Monsieur Renaud MARTIN.

### **M. MARTIN**

Non, c'était juste pour compléter ce qui a été dit puisque nous sommes effectivement tous attachés à ces structures qui accueillent des enfants de 0 à 6 ans et donc qui vont au-delà des structures de crèche et ce que je voulais saluer dans la délibération, c'est aussi le fait qu'elle prévoit de valoriser les pratiques pédagogiques spécifiques qui ont lieu dans ces jardins d'enfants par la réalisation d'une étude permettant précisément d'apprécier l'apport éducatif des jardins d'enfants ainsi que la mise en place d'un jardin d'enfants innovant accueillant des enfants de 0 à 6 ans qui sera expérimenté. Ce qui est plutôt rassurant et vous avez eu raison de le dire, Madame la Maire, par rapport à... enfin, c'est paroles plutôt rassurantes par rapport à des velléités qui se sont fait jour il y a quelques années à la Ville de vouloir supprimer ou du moins intégrer ces jardins d'enfants dans le lot commun. Je pense que c'est une offre alternative de garde qui a des spécificités importantes qu'il faut préserver, défendre, étudier, valoriser et aussi faire évoluer parce qu'il n'y a pas de raison que ces structures n'évoluent pas mais en tout cas que nous puissions les préserver et cette délibération va tout à fait en ce sens.

### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Mme CALANDRA**

Donc nous avons fini l'examen des délibérations portant inscription et conformément à notre règlement intérieur, je vais vous consulter sur les délibérations sur lesquelles il n'y a pas eu d'inscription et nous allons les adopter en bloc.

**2018 DLH 47 : Composition de la conférence du logement. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.**

**2018 DLH 58 : Renouvellement de garantie accordée par la Ville de Paris, pour la réalisation d'un programme de 4 logements sociaux supplémentaires (4 PLAI) 5 rue Houdart (20<sup>e</sup>) par ELOGIE-SIEMP. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.**

**2018 DLH 45 : Réalisation 98-102 rue des Orteaux, 45-47 rue de la Croix Saint-Simon, 32-34 rue des Rasselins (20<sup>e</sup>) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie de 307 logements sociaux par la SNI. Mme Kathy CARIME-JALIME rapporteure.**

**MA20.2018.008 : Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé impasse Piat (20<sup>e</sup>) - Convention d'occupation du domaine public avec l'association « Archipélia ». Mme Florence de MASSOL rapporteure.**

**2018 DEVE 35 : Autorisation de financement de travaux de réfection du jardin partagé situé impasse Piat (20<sup>e</sup>) et communication sur la nouvelle convention avec l'association « Archipélia ». Mme Florence de MASSOL rapporteure.**

**2018 DEVE 38 : Communication sur le lancement d'un appel à projets 2018 relatif au « Printemps des Cimetières ». Mme Florence de MASSOL rapporteure.**

**2018 DFPE 21 : Création ou reconstruction-extension de quatre équipements de petite enfance - Demandes de subventions (5.716.600 euros maximum) avec conventions à la Caisse d'Allocations Familiales de Paris. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.**

**2018 DFPE 03 : Concilier vie familiale, vie professionnelle - Subventions (169.000 euros) à trois associations dont une avec avenant à convention pour leurs actions (9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>). Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.**

**2018 DU 22 : Cession à AXIMO de 20 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris en vue de réaliser 11 logements sociaux (12<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, et 20<sup>e</sup>). Mme Hélène VICQ rapporteure.**

**2018 DU 75 GPRU Saint Blaise-Secteur cardeurs-Vitruve (20<sup>e</sup>) - Avenant n°2 au traité de concession de la SEMAEST. Mme Hélène VICQ rapporteure.**

*Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées.*

**3. Délibération du Conseil départemental non soumise à vote et sans débat, pour information du Conseil d'arrondissement :**

**2018 DASCO 01-G : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (205 471 euros), subventions (12 666 euros), et subventions pour travaux (155 862 euros).**

#### **4. Vœux**

##### **Mme CALANDRA**

À présent nous allons passer à l'examen des vœux. Alors je rappelle donc que nous devons examiner les vœux prioritairement des conseils de quartier, donc pour ce Conseil d'arrondissement nous avons six vœux déposés dans les temps par les groupes politiques composant ce Conseil, trois vœux émanant des Conseils de quartier, deux vœux d'urgence et une question orale concernant le devenir de la Maison de l'Air. Alors je vous propose que, contrairement à notre habitude, nous essayions de nous en tenir à des débats brefs sur ces différents vœux étant donné que faute de la tenue du précédent conseil avant la date limite de dépôt des vœux débattus et adoptés en Conseil d'arrondissement pour le Conseil de Paris, la plupart de ces vœux ont déjà été directement déposés au Conseil de Paris par les groupes respectifs qui les portaient sans attendre l'issue de nos débats. Les débats auront donc lieu principalement au Conseil de Paris donc je pense qu'il n'est pas utile de

perdre excessivement de temps puisque les débats que nous aurons aujourd'hui n'auront aucune espèce d'influence sur le fait qu'ils soient déposés ou pas au Conseil de Paris.

Alors pour les vœux des Conseils de quartier, je vous propose de commencer, comme le prévoit notre règlement intérieur, je l'ai rappelé, dans son article 15, par les vœux votés en assemblée plénière par les Conseils de quartiers de notre arrondissement, ces vœux feront également donc l'objet d'un vote de notre assemblée, puisque les groupes DPE, socialistes, communistes, écologistes m'ont tous fait part d'une demande en ce sens comme je vous l'ai dit au début de ce Conseil.

- **V20-2018-017 : Vœu du Conseil de quartier Saint Blaise relatif aux projets favorisant l'emploi dans le quartier.**

#### **Mme CALANDRA**

Donc je vais donner la parole pour le présenter au premier groupe qui m'a signalé puisqu'il participait à la réunion de l'exécutif vouloir porter ce vœu, et je pense que c'est Monsieur Renaud MARTIN mais aussi ou Mohamed GASSAMA parce que, également comme adjoint, ils étaient tous les deux présents aux réunions des deux Conseils de quartier concernés donc ils ont entendu les débats, ils ont participé aux débats avec les conseillers de quartier. Donc Monsieur GASSAMA et ensuite je donnerai la parole aux groupes qui le souhaitent. Je rappelle d'ailleurs que ce vœu s'inscrit dans un contexte précis qui est l'annonce qui a été faite, nous en avons discuté en exécutif parisien et échangé avec plusieurs adjoints, mais je rappelle l'annonce faite par la Maire de Paris, Madame HIDALGO, lors de ses vœux récents sur le fait que le 20<sup>e</sup> arrondissement va faire partie des trois territoires qui vont rejoindre le 13<sup>e</sup> arrondissement pour l'expérimentation du dispositif « zéro chômeur ». Donc nous allons devenir « territoire zéro chômeur », qui est un dispositif extrêmement intéressant, qui consiste à mobiliser toutes les ressources budgétaires, financières des pouvoirs publics et de Pôle Emploi, de l'État, du Département, de la Région surtout, etc. et à les mobiliser via une entreprise qui salarie les chômeurs et qui elle répartit leur travail, leur temps de travail à la demande sur le territoire, qui organise l'emploi de ces salariés. Donc ce sont des gens qui sortent du chômage, qui deviennent salariés et qui ensuite interviennent comme salariés dans le territoire. L'expérience a démontré d'ailleurs que c'est plus compliqué dans les zones urbaines denses que dans les zones rurales ou dans les villes moyennes de province, l'expérience du 13<sup>e</sup> arrondissement notamment mais pour autant il y a quand même des retours très positifs et ça crée un parcours intéressant quand même pour les chômeurs le fait de les sortir du chômage longue durée. Donc Monsieur GASSAMA nous présente le vœu du Conseil de quartier Saint-Blaise sur la question liée à l'emploi.

#### **M. GASSAMA**

Oui merci Madame la Maire. Effectivement donc nous avons participé avec quelques élus ici de cette assemblée, il y avait Antoinette GUHL, il y avait Thierry BLANDIN, Renaud MARTIN, Florence de MASSOL bien sûr et moi-même. Ce vœu a été donc présenté lors de ce Conseil de quartier et l'on sait que ce CQ Saint-Blaise est très attaché aux questions d'emploi. Ils organisent très régulièrement un forum emploi qui rassemble beaucoup d'entreprises et beaucoup de demandeurs d'emploi et c'est plutôt intéressant quand les citoyens s'emparent de cette question. Donc ce vœu est dans cette foulée-là et le Conseil de quartier émet le vœu d'être dans la mesure du possible associé aux réflexions ayant un impact direct sur l'environnement du quartier et ce afin notamment de pouvoir jouer le rôle qui est le sien dans le cadre de la loi de décentralisation que les élus pèsent de tout leur poids pour que puissent être prises en compte les retombées directes des différents projets en termes d'emploi potentiel pour les habitants du quartier et dernière demande, qu'une clause d'insertion soit systématiquement inscrite dans le cahier des charges de tout nouveau projet. Alors c'est vrai qu'une forte volonté des Conseils de quartiers de vouloir faire en sorte que l'emploi se développe dans le quartier, mais le souci de ce vœu, c'est qu'on ne peut pas systématiser ou flécher des emplois dans des clauses sur un quartier, on peut favoriser, on peut demander à ce qu'il y ait une volonté de vouloir développer de l'emploi dans les quartiers mais on ne peut pas systématiser. Donc merci pour cette volonté de vouloir développer l'emploi dans le quartier mais on ne peut pas systématiser, donc c'est pour ça que nous ferons NPPV sur ce vœu-là. Il y a une clause d'illégalité qu'on ne peut pas admettre. Voilà. Merci.

### **Mme CALANDRA**

Oui, ça pose effectivement un problème d'inscription légale dans les contrats avec les entreprises.  
Oui, Monsieur SAMAKE.

### **M. SAMAKE**

Merci Madame la Maire. Tout d'abord, je tiens à saluer le travail très remarquable du Conseil de quartier Saint-Blaise qui a mobilisé localement et au-delà sur les questions de l'emploi. Le CQ, le Conseil de quartier Saint-Blaise a déjà organisé deux forums de l'emploi à Saint-Blaise, en 2016 et en 2017. Ces forums ont été à chaque fois l'occasion de créer localement des rencontres et des synergies entre les demandeurs d'emploi et les entreprises et structures intervenant dans l'emploi. À chacune des précédentes éditions du forum local il y a eu plus de 500 demandeurs d'emploi avec une vingtaine d'entreprises et d'associations. La troisième édition elle est prévue en mars 2018 à la médiathèque Duras. Comme pour les fois précédentes, une forte mobilisation est attendue. Je dirais que le Conseil de quartier Saint-Blaise a fait en quelque sorte de la question de l'emploi une spécialité. Ce qui génère en quelque sorte, ce que je peux dire, des réflexes sur cette question. C'est ainsi que lorsque les membres du Conseil de quartier ont visité le Dédale qui est une structure... un espace de 450 m<sup>2</sup> en sous-sol, de deux immeubles locatifs d'Efidis et RIVP dans le square des Cardeurs, ils ont exprimé le souhait qu'en cas de travaux, les demandeurs d'emploi de Saint-Blaise puissent y être sollicités afin d'avoir l'opportunité de trouver ainsi un emploi. Le vœu ici présenté est centré sur cette préoccupation qui, à mon avis, est une préoccupation essentielle surtout dans ce quartier-là. J'encourage donc à voter ce vœu pour soutenir cette démarche proactive pour l'emploi au service des citoyens du quartier. Merci.

### **Mme GUHL**

Oui. Alors effectivement j'étais présente également lors de ce Conseil de quartier qui était intéressant parce que les discussions ont beaucoup tourné autour de l'emploi. Sur les remarques qui ont été faites, moi je voulais rapprocher ça du schéma de la commande publique responsable qui est portée par la Ville de Paris et qui vise justement à introduire des objectifs ambitieux dans notre commande publique, des objectifs ambitieux d'emploi et bien sûr, d'emploi pour les Parisiens mais en tout cas, d'emploi d'insertion. Je le dis parce que nous avons pris pour objectif cible en 2020 d'avoir 25 % de nos marchés qui contiennent une clause d'insertion et donc qui impose aux entreprises de travailler avec des publics en insertion, ce qui ne veut pas dire avec des publics locaux mais par contre, comme nous avons comme intermédiaire l'EPEC, une nouvelle structure donc qui regroupe l'ensemble des structures qui avant jouaient les intermédiaires entre les contrats de la Ville et les entreprises, l'EPEC est tout à fait à même de pouvoir orienter en fonction des quartiers et en fonction des entreprises et des travaux réalisés vers le bon public. Donc nous avons aujourd'hui déployé sur le territoire les outils pour le faire, nous avons aussi largement augmenté les clauses sociales dans les marchés publics, là la question qui se pose c'est effectivement que nous sommes dans « Réinventer Paris », sommes-nous là dans un marché public, ça n'est pas tout à fait certain. Nous sommes peut-être là dans un marché qui, me semble-t-il, est privé, pour autant nous pouvons solliciter les structures de « Réinventer Paris » et qui obtiennent de fait une convention avec la Ville pour qu'elles y incluent et nous ferons pour cette structure-là pour qu'elles y incluent dans leur marché des clauses sociales en lien avec l'EPEC et l'ensemble des outils que nous avons développés depuis le début de la mandature.

### **Mme CALANDRA**

Absolument, Madame GUHL. Alors je voulais juste rappeler quelques constats, quelques chiffres concernant notre arrondissement qui sont des sujets de préoccupation. Le taux de chômage parisien est de près de 10 %, entre 9 et 10. Le 20<sup>e</sup> arrondissement connaît malheureusement un taux de chômage supérieur, en moyenne il est de 12,3 %, avec un pic à 17,6 % dans le quartier des Portes. Celui sur lequel précisément nous avons demandé la mise en place d'un plan national de renouvellement urbain, un programme d'intérêt national, c'est bien parce qu'il y a entre autres un sujet et pas seulement d'emploi. Les jeunes sont parmi les plus fortement touchés. Je rappelle que dans le 20<sup>e</sup> arrondissement on a à peu près 40 000 jeunes de moins de 25 ans et nous avons 13,83 % des moins de 26 ans du 20<sup>e</sup> qui sont demandeurs d'emploi, 14 % de ces jeunes n'étant ni en emploi, ni en formation alors que la moyenne parisienne pour ce chiffre est de 8,6 %. C'est pourquoi moi depuis

que je suis maire, depuis 2008, l'emploi est une de mes préoccupations principales et c'est pourquoi précisément chaque fois que nous pouvons implanter, parce que le problème du 20<sup>e</sup>, c'est qu'il a un tissu économique essentiellement composé de très petites entreprises TPE, quelques PME mais peu nombreuses, on n'a pas de siège d'entreprise, on n'a pas de grosses entreprises, on a peu d'employeurs la plupart des emplois dans le 20<sup>e</sup> sont en fait des patrons d'entreprise salariés, enfin qui sont le seul emploi où un des deux ou trois emplois de leur entreprise, sont très souvent des commerces. Donc la question est de créer de l'emploi et si je salue les efforts de mon adjoint Monsieur SAMAKE pour l'organisation des forums à l'emploi, le problème c'est qu'ils ne débouchent pas suffisamment massivement sur des embauches dans le 20<sup>e</sup> arrondissement parce qu'il y a aussi le problème des formations, il y a le problème de l'employabilité même si je déteste ce mot, etc. Donc pour toutes ces raisons nous nous battons pour faire venir des entreprises et c'est l'une des raisons pour lesquelles et encore une fois je rappelle que c'est un projet parisien, ce n'est pas un projet uniquement du 20<sup>e</sup> arrondissement, Anne HIDALGO, Jean-Louis MISSIKA et d'autres élus ont choisi de mettre, en nous consultant évidemment, mais ont choisi de mettre le dédale dans le processus de « Réinventer Paris », or le processus de « Réinventer Paris », comme l'a souligné Madame GUHL, c'est un appel à projets parisien et dans le cadre d'un appel à projets parisien, ce n'est pas exactement la concertation sur un projet qui serait à 100 % entre les mains de la Ville de Paris. C'est-à-dire que ce n'est pas un projet purement public que nous portons de A à Z et dans lequel il nous est facile d'organiser des réunions avec les acteurs locaux. Là on appelle des entreprises à manifester leur intérêt sur une parcelle. Je rappelle quand même que le Dédale est vide, enfin inutilisé depuis des années et des années, depuis très longtemps et au prix du m<sup>2</sup> à Paris et compte tenu des problèmes du quartier Saint-Blaise, on aimerait bien faire sortir les locaux du Dédale de leur inutilité, si j'ose dire. Donc on avait eu des échanges avec Efidis, avec la Ville, etc., avec Jean-Louis MISSIKA et Anne HIDALGO, pour essayer de trouver une solution. Et moi je pense quand même que depuis toutes ces années où le Dédale est vide, s'il y avait eu des projets en ressource locale, ils auraient émergé, et ils n'ont pas émergé, donc si vous voulez, il faut faire émerger des projets et ça doit être porté par des structures qui ont un peu les reins solides parce que ce sont quand même des lieux assez particuliers. Je rappelle cependant que la Mairie du 20<sup>e</sup> et à ma connaissance, nous sommes le seul arrondissement parisien à avoir organisé une réunion de ce type, à organiser donc une réunion d'informations en lien avec la direction de l'urbanisme qui était présente, sur les projets « Réinventer Paris » phase 2 et notamment celui du Dédale, puisque ma première adjointe Florence de MASSOL était présente ce jour-là afin de tenir informés les habitants. Pour la petite histoire, ce qui démontre que nous étions les seuls à le faire, c'est que nous avons vu avec beaucoup de surprise, arriver des porteurs de projet pour des parcelles dans d'autres arrondissements qui venaient à la pêche aux informations puisque nous étions les seuls à organiser ce type de réunion, donc c'est bien la preuve que le 20<sup>e</sup> arrondissement informe et concert. Encore une fois on est le seul arrondissement à avoir fait ça. Et donc les gens sont venus chercher des infos sur les processus, y compris encore une fois dans des territoires autres que le nôtre. Alors j'ai vu que le Conseil de quartier Saint-Blaise formait également le vœu que les élus pèsent de tout leur poids pour que puissent être prises en compte les retombées directes des différents projets en termes d'emploi potentiel pour les habitants du quartier, ça c'est tout à fait souhaitable, faisable et possible, et c'est ce que nous faisons au quotidien, c'est pour ça que nous demandons à chaque fois et effectivement la Ville de Paris a mis en place cette charte de l'emploi responsable mais encore une fois dans le cadre des choses qu'elle maîtrise. Donc ce n'est pas toujours facile mais nous pouvons demander à des entreprises qui viennent travailler de mettre en place des process associant la mission locale pour l'emploi, Pôle Emploi, ça peut être les clubs de prévention d'ailleurs parce qu'ils connaissent des jeunes du quartier qui sont en difficulté, etc., etc. et nous avons d'ailleurs mis en place des réunions, d'ailleurs Amidou SAMAKE y participait, des réunions régulières du réseau de tous les partenaires présents sur le territoire qui interviennent dans le domaine de l'emploi sur les quartiers politique de la Ville et ce réseau se réunit régulièrement et c'est avec ce réseau que nous allons travailler dans ce quartier. Alors sur les clauses d'insertion systématiquement inscrites dans le cahier des charges de tout nouveau projet, c'est déjà le cas. Par contre, on ne peut pas légalement indiquer que seuls des habitants du 20<sup>e</sup>, si je ne dis pas de bêtise, seront dans ces clauses d'insertion, enfin seront l'objet de ces clauses d'insertion. Ça ce n'est pas possible. Ce serait discriminatoire au regard du droit, voilà, de la légalité, bon, mais on peut faire en sorte que les habitants du 20<sup>e</sup> soient particulièrement avertis de ce que des emplois sont ouverts. Alors compte tenu de tout cela, je ne sais pas donc... et alors est-ce que le vœu me paraît difficile à voter en l'état compte tenu des réserves sur notamment la légalité d'une clause qui paraît discriminatoire. Est-ce qu'il serait possible éventuellement qu'on réécrive le vœu avec le Conseil de quartier Saint-Blaise pour le faire adopter dans une autre séance ? Moi je proposerais plutôt qu'il soit peut-être retiré aujourd'hui et qu'il puisse être repropoé en réécrivant les clauses qui posent

problème, enfin les formes qui posent problème, je ne sais pas, Madame GUHL, qu'est-ce que vous en pensez ?

**Mme GUHL**

Non, je pense qu'une clause d'insertion soit systématiquement inscrite dans le cahier des charges de tout nouveau projet, alors il faut savoir que déjà sur tous les projets ANRU, c'est systématique et on a des clauses d'insertion qui sont inscrites sur tout nouveau projet, qui incombe à la Ville, on pourrait l'écrire, et nous dans le 20<sup>e</sup> on le fera et on pourrait le porter systématiquement comme on le porte pour les grands projets parisiens. Après, évidemment une clause d'insertion ne peut être appliquée et n'est de notre ressort que si c'est sur un marché que nous lançons, or là ça n'est pas nécessairement puisque, je le redis, c'est une convention avec des partenaires privés mais moyennant... enfin une clause d'insertion, qu'elle soit systématiquement inscrite...

**Mme CALANDRA**

Si les groupes rédigent un amendement, voilà, juste sur cette phrase-là, à ce moment-là on peut l'adopter, on peut l'adopter ainsi amendé.

**Mme GUHL**

Oui. Tout à fait.

**Mme CALANDRA**

Qui incombe à la ville. Voilà.

**Mme GUHL**

Qui incombe à la ville.

**Mme CALANDRA**

Parfait. Donc, ainsi amendé, est-ce que ça va à l'ensemble des groupes et est-ce qu'on peut l'amender ainsi ?

*Après consultation des membres, le vœu est adopté.*

- **V20-2018-018 : Vœu du Conseil de quartier Saint-Blaise relatif à la dénomination « Place Bilal Berreni-Zoo Project ».**

**M. MARTIN**

En quelques mots, il s'agit effectivement d'un vœu qui émane du Conseil de quartier Saint-Blaise, sachez aussi qu'il a été question de cette dénomination et des célébrations sur l'artiste Zoo Project également dans le Conseil de quartier hier à la réunion à Père-Lachaise puisque toute une série de manifestations vont avoir lieu. Il s'agit donc pour le Conseil de quartier Saint-Blaise de demander à ce que le mail Saint-Blaise prenne le nom de cet artiste qui est mort dans des conditions tragiques aux États-Unis à l'âge de 23 ans et qui était effectivement quelqu'un qui était dans le « *street art* » et dans un grand développement de son art et de son talent. C'était un habitant, un jeune du quartier Saint-Blaise dont les parents sont évidemment aussi des acteurs de notre arrondissement, notamment autour du Théâtre de l'Écho, et donc c'est, je pense, effectivement une très bonne chose que le 20<sup>e</sup> puisse honorer la mémoire de cet artiste dont il reste des fresques dans notre arrondissement et pourquoi effectivement que le mail Saint-Blaise prenne le nom donc de Place Bilal Berreni-Zoo Project, en tout cas moi je vous invite à voter ce vœu.

**Mme CALANDRA**

J'ai juste une petite suggestion d'amendement avant de donner la parole à Madame DASPET, c'est de proposer « Bilal Berreni dit Zoo Project », voilà, puisque je crois que c'est la forme habituelle des plaques de la Ville de Paris. Madame DASPET.

**Mme DASPET**

Oui, juste pour vous dire qu'on est évidemment très favorables à ce vœu, alors après, voir si c'est le mail, ça il faudrait évidemment voir au niveau de l'Hôtel de ville si c'est possible mais qu'il y ait un lieu en tous les cas dans le quartier qui porte le nom de cet artiste, en effet, je crois qu'on se souvient tous de la fresque hommage qui avait été mise en place juste après son décès tragique en effet et de l'émotion aussi qu'avait suscité le début des travaux dans le quartier où malheureusement on avait dû quelque peu intervenir pour ne pas dire autre chose sur ce site de mémoire. Donc je trouve ça d'autant plus intéressant que c'est vraiment quelqu'un qui vient du 20<sup>e</sup>, c'était quelqu'un de jeune, c'était quelqu'un qui était plus que prometteur et qui avait déjà acquis une notoriété évidente, et évidemment, en plus, l'acculturation avec les habitants et les jeunes du quartier est tellement évidente que vraiment je voudrais remercier les conseillers de quartier de nous avoir fait cette proposition.

**Mme CALANDRA**

Voilà. Monsieur MARTIN, n'oubliez pas de couper votre micro quand vous ne prenez plus la parole. Je vous remercie pour ce soutien, donc avec cette petite modification donc dit Zoo-Project.

**Mme GUHL**

Oui, Madame la Maire, je voulais intervenir à la fin parce qu'en fait je voulais juste intervenir sur le Conseil de quartier pour informer également l'équipe municipale qu'il existe un projet sur Saint-Blaise, un nouveau projet qui s'appelle « Wikivillage » dont vous avez peut-être entendu parler mais je sais qu'il en a été question au Conseil de quartier et je ne voudrais pas que les élus du 20<sup>e</sup> soient informés après les citoyens, donc je voulais informer tous les élus que Wikivillage est un beau projet d'innovation sociale qui va prendre place dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, qui émane de « Réinventer Paris » puisqu'il avait été proposé en première lecture, si je peux me permettre de le dire ainsi, sur un autre site et qu'il va voir le jour dans le 20<sup>e</sup> à Saint-Blaise, voilà, je voulais juste faire cette parenthèse pour informer les conseillers puisque les habitants commencent à en avoir entendu parler, que chacun le sache également. Merci à vous.

**Mme CALANDRA**

Oui mais je crois qu'on l'avait évoqué dans, il me semble, une réunion d'exécutif et il me semble également, je ne veux pas dire de bêtise, mais qu'il y avait un habitant, un membre du Conseil de quartier qui avait été associé, il me semble, au jury de « Réinventer », enfin on a fait venir régulièrement des habitants dans les jurys de « Réinventer Paris ». Bon, il me semble, hein. Je dis ça mais je peux me tromper mais de mémoire, puisque ça date déjà d'il y a un moment.

*Après consultation des membres, le vœu est adopté.*

- **V20-2018-019 : Vœu du Conseil de quartier Télégraphe Pelleport Saint-Fargeau relatif à la conservation de l'histoire, de la mémoire et des archives des Conseils de quartiers.**

**M. MARTIN**

Alors ce vœu du Conseil de quartier Télégraphe est un vœu simple dans sa dénomination, important parce qu'il touche à quelque chose qui n'a pas encore été traité et qui pourtant est évidemment devenu excessivement important dans notre vie locale. Comme vous le savez, la démocratie participative a débuté avec les Conseils de quartier, enfin débuté... a pris forme de Conseil de quartier dès 95 dans le 20<sup>e</sup> arrondissement et ensuite elle s'est généralisée avec les lois de 2002 et que donc nous avons un passé important, dans le 20<sup>e</sup> mais aussi maintenant dans Paris, d'activités de nos Conseils de quartier, avec des réalisations, avec des écrits, avec des comptes rendus de réunion, avec des journaux qui ont été publiés, etc., etc. et malheureusement il n'y a aucun, à l'heure actuelle,

aucun dispositif permettant de regrouper et d'archiver, de conserver ces éléments qui témoignent du travail, de la vitalité des questions qui se posent et qui, pour tout un chacun et dans le temps, deviendront évidemment des sources d'informations sur notre vie locale. Et donc il faut remercier le Conseil de quartier, je pense, Télégraphe Pelleport Saint-Fargeau d'avoir pensé à ce que l'on puisse faire une collecte des archives et des écrits de ce qui reste de l'activité des Conseils de quartier de façon à en conserver la mémoire et que, plus tard, sans doute, des gens puissent retrouver dans ces archives, eh bien, le témoignage de nos débats, le témoignage de la vitalité de nos quartiers et des questions qui s'y posent. C'est pour ça, là encore, je vous appelle à voter ce vœu sachant qu'il n'est pas forcément simple de mettre en place un tel système, que ça nécessite évidemment à la fois de la compétence pour pouvoir trier entre... d'abord, collecter des documents qui sont sans doute très épars et puis ensuite, trier entre ce qu'il convient vraiment de garder et de mettre en valeur et puis pouvoir effectivement le rendre accessible à ceux qui sont intéressés. Mais je pense que ce vœu, parce qu'il montre bien que nous avons confiance de l'importance des travaux réalisés dans les Conseils de quartier, doit être absolument soutenu.

#### **M. PRIMET**

Donc nous sommes favorables aussi à ce vœu avec l'idée effectivement que non seulement il faut les stocker, les archiver mais il faut pouvoir y avoir accès, donc il faut qu'il y ait un dispositif qui permette d'indexer, et de pouvoir trouver les documents ensuite par la suite. Et on se posait la question quand on lisait... on a lu le vœu sur... peut-être on a intérêt de faire quelque chose de numérique, c'est-à-dire de numériser les documents et que ça serait peut-être... pour que tout le monde puisse y avoir accès, ça serait peut-être plus simple. Mais on votera le vœu en l'état.

#### **Mme CALANDRA**

Oui, alors précisément vous avez... oui, pardon, Monsieur GUERRIEN et Monsieur LE BORGNE.

#### **M. LE BORGNE**

Oui, pour notre part, nous sommes très favorables à cette idée effectivement c'est très important de garder la mémoire de nos lieux tout en ne visant pas forcément à tout conserver mais au moins les esprits les plus emblématiques de nos écrits, les productions qui sont réalisées, notamment les productions graphiques, et effectivement je rejoins aussi l'idée de Raphaëlle PRIMET sur l'idée au moins en complément d'avoir un lieu numérique, d'avoir un espace numérique pour stocker. Je soulève simplement l'idée peut-être qu'un groupe de travail préalable pourrait se réunir pour discuter entre l'ensemble des Conseils de quartier, non seulement de l'archivage en tant que tel mais aussi de la politique d'archivage, la mise à disposition, du lieu aussi qui me paraît essentiel. Il y a plusieurs lieux qui pourraient être envisagés notamment la maison des associations, à discuter avec les équipes mais aussi pourquoi pas Marguerite Duras, au 3<sup>e</sup> étage où se trouve actuellement le fonds de l'Est parisien, qui regroupe les archives des cinq arrondissements de l'est plus des communes limitrophes et à condition que les équipes et la politique locale le permettent, la politique d'accueil local, voilà, ça pourrait... il pourrait y avoir une discussion préalable au sein d'un groupe de travail entre les Conseils de quartier.

#### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie. Monsieur GUERRIEN.

#### **M. GUERRIEN**

Donc bien entendu le groupe écologiste soutient cette excellente initiative, une fois de plus, le 20<sup>e</sup>, ça a été dit, innove en matière de démocratie participative et de dynamisme en ce sens-là, donc évidemment c'est positif. On soutient aussi, je crois, la proposition qui vient d'être faite, d'élargir cette excellente proposition peut-être à d'autres Conseils de quartier, la mutualiser, ça nécessite un travail sérieux, c'est un métier l'archivage donc en effet, se réunir aussi avec des propositions... avec des professionnels et bien sûr, les Conseils de quartier pour avoir une proposition utile et intéressante. Je voulais dire aussi l'attachement de notre groupe et l'importance d'avoir un lieu qui soit bien ancré dans le 20<sup>e</sup> parce qu'il y a deux dimensions. Il y a la dimension de consultation par les habitants et les Conseils de quartier de l'arrondissement et puis il y aura une dimension aussi, bien sûr, c'est la

vocation des archives à terme pour des chercheurs à l'avenir d'y accéder. Donc sur la deuxième dimension, c'est vrai qu'un site éloigné du 20<sup>e</sup> ne serait pas gênant mais sur la première c'est un vrai sujet. Et puis un dernier petit clin d'œil ou anecdote, j'ai assisté récemment à une représentation, une sortie de résidence par des habitants du quartier de Ménilmontant aux Plateaux sauvages, qui avait fait un travail justement où sont visités pendant un siècle des archives, des journaux comme le Parisien, des commissariats, etc., pour présenter ce qu'était la vie dans nos quartiers au cours des 100 dernières années et donc c'était d'ailleurs très réussi et ça montre bien l'utilité et l'importance de ces témoignages qui vont encore pendant longtemps pour montrer ce qu'est et que continuera à être la vie dans nos quartiers. Donc nous voterons ce vœu bien entendu avec la volonté de soutenir le groupe de travail des groupes de quartiers. Merci.

### **Mme CALANDRA**

Bien. Alors moi je n'ai pas de problème avec ce vœu. Je mets quand même quelques bémols, d'abord il est évident, Madame PRIMET a bien fait de le dire, qu'il faut numériser, il faut réfléchir en termes de numérisation, parce que les volumes papier... On a 7 Conseils de quartier et puis il n'y a pas que nous, j'imagine que si on entame l'archivage du travail de nos conseils, probablement la Ville de Paris, c'est ce qu'on va leur suggérer, voudra faire de même pour les Conseils de quartier de l'ensemble du territoire parce que sinon ce sera un traitement un peu injuste, et du coup, va se poser très vite la question, un, du savoir-faire parce que archiver, faire des archives, c'est un métier et ce n'est pas celui de la mairie du 20<sup>e</sup>. Moi je n'ai personne qui sache faire ça ici, je n'ai pas de poste pour ce travail-là. Deuxièmement, trouver évidemment un local accessible à tous. Alors on peut peut-être dans un premier temps réfléchir, avec le déménagement de la Maison des associations qui va avoir un sous-sol, à un premier stockage dans le sous-sol de la Maison des associations mais ça ne peut pas durer très longtemps parce qu'on voit bien que rapidement il y aura des problèmes de volume, d'accessibilité, de stockage, etc. et surtout si ça doit être ouvert au public. L'avantage c'est que la rédaction du Conseil de quartier est assez souple, elle dit, un lieu accessible, donc ça peut être acceptable en l'état. Moi je proposerai quand même un amendement sur la numérisation, je ne sais pas sous quelle forme mais dire un archivage papier sous forme physique mais également un archivage numérisé. Ce que je vous propose, c'est qu'on travaille avec la Ville de Paris afin d'étudier les conditions de ces archivages et de ces gestions d'archives mais en sachant que comme ça ne se pose pas que pour nos Conseils de quartier, ça ne se pose pas que pour le 20<sup>e</sup> arrondissement, il faut quand même qu'on réfléchisse un peu sérieusement au-delà de notre simple territoire. Donc moi je propose de l'adopter en l'état juste avec un amendement sur la numérisation et puis d'entrer tout de suite en discussion avec la Ville de Paris parce que, encore une fois, moi, je ne sais pas faire ça aujourd'hui, je n'ai personne pour le faire à la Mairie du 20<sup>e</sup> ni dans les Conseils de quartier, je vais peut-être regarder avec la Maison des asso dans un premier temps mais ça sera vite limité. Voilà. Donc, je soumets... Oui, Monsieur MARTIN.

### **M. MARTIN**

Donc on pourrait dire pour laisser ouvert les choses et ouvrir sur le numérique, dire *qu'un lieu ou un dispositif numérique rende accessible soit dédié à la mémoire*, etc. Donc, il suffit d'ajouter ça au début si vous en êtes d'accord.

### **Mme CALANDRA**

Si vous êtes d'accord avec cet amendement, je vous consulte.

*Après consultation des membres, le vœu est adopté.*

- **Vœu portant sur les services de vélos en libre-service à Paris et dans la Métropole présenté par les élus du groupe Démocrates, Progressistes et Écologistes.**
- **V20-2018-020 : Vœu à la Maire du 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris présenté par Atanase PERIFAN et les élus du groupe Les Républicains Paris 20 relatif à une réelle compensation des abonnés Vélib' pour défaut de service.**
- **V20-2018-021 : Vœu de l'Exécutif portant sur les services de vélos en libre-service à Paris et dans la Métropole.**

#### **M. MARTIN**

Oui, Madame la Maire. Donc on a souhaité déposer un vœu sur le nouveau Vélib' qui malheureusement tarde à naître et qui suscite évidemment beaucoup d'interrogations et de frustration pour les usagers que nous sommes aussi et aussi, disons-le, un certain agacement pour les élus que nous sommes par rapport à une certaine communication de la Ville de Paris qui n'a absolument pas anticipé les difficultés que rencontrait l'opérateur. Difficultés qui étaient quand même, soyons honnêtes, un peu visibles dès au moins le mois de décembre et qui auraient pu donc faire l'objet d'une communication un peu plus proactive vis-à-vis des usagers qui sont, je pense, en droit et surtout suffisamment matures pour comprendre que des problèmes techniques peuvent être rencontrés face au défi que représente le passage d'un opérateur à l'autre, au défi que représente l'installation d'une flotte de vélos électriques, et aussi au défi de devoir succéder à la société Jean-Claude Decaux qui n'a pas forcément mis toute la bonne volonté qu'on aurait pu attendre pour réaliser cette passation de service. Bref, moi ce que nous avons souhaité dans ce vœu, c'est deux choses. D'une part, réaffirmer notre soutien au dispositif Vélib' qui est un dispositif qui, lorsqu'il a été implanté, a nécessité quand même un an de travaux. Le Vélib'1 a nécessité un an de travaux. Nous avons souhaité réaliser en six mois ce que nous avons fait en un an et donc nous avons eu une ambition extrêmement forte et on le comprend. C'est un dispositif qui évidemment est essentiel dans le développement de l'usage du vélo, on l'a vu comment Vélib'1 a permis de sauter le pas dans l'usage du vélo à Paris et que Vélib'2 doit donc lui aussi aider à atteindre les objectifs du plan vélo que nous avons, ensemble, à l'unanimité du Conseil de Paris, adopté. Donc un vœu en soutien au Vélib', un vœu aussi pour que la communication et les mesures compensatoires soient plus claires pour les usagers et concernent l'ensemble des usagers et puis pour aussi que la Ville apporte toutes les aides possibles et permises dans le cadre légal qui permettrait d'accélérer évidemment les travaux. Enfin, on ne pouvait pas à notre sens parler de Vélib' sans parler de l'implantation des opérateurs privés qui ont saisi l'occasion de cette transition qui s'avère difficile pour s'implanter dans l'espace public et offrir des services aux citoyens, simplement pour dire que, évidemment plus il y a de vélos, plus on est content, plus les gens utilisent le vélo plus on doit être content, donc il ne s'agit pas forcément de décourager cette offre. Simplement de faire en sorte que la Ville continue d'avoir un dialogue exigeant avec les opérateurs qui ont une responsabilité à prendre par rapport à leur flotte, flotte qui est sans borne et qui donc n'a pas de lieu pour stationner, et qui donc commence effectivement à encombrer certains de nos trottoirs et aussi flotte qui est plutôt de mauvaise qualité, est victime d'un vandalisme important et les vélos vandalisés restent trop longtemps sur les trottoirs et encombrer ceux-ci sans pouvoir être utilisés. Enfin, d'un point de vue plus général, nous souhaitons aussi que la Ville de Paris saisisse l'opportunité de la loi de mobilité qui va bientôt être construite et présentée au Parlement pour qu'on puisse définir les conditions dans lesquelles ces opérateurs privés aient la possibilité de s'implanter notamment dans les villes où existent déjà des services publics de vélo en libre-service de façon à assurer que les services qui sont proposés par ces entreprises soient complémentaires aux services publics existants et que dans les villes où ces services publics n'existent pas, ils aient effectivement la possibilité d'aller compléter et d'aller ouvrir de nouvelles offres de vélo. Donc qu'il puisse y avoir dans la loi mobilité des dispositions qui permettent de réguler un peu ces activités nouvelles qui en ont bien besoin.

#### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie. Monsieur PERIFAN.

#### **M. PERIFAN**

Merci Madame la Maire. Bonsoir chers collègues. Madame la Maire, pour répondre en fait à votre désir de sobriété dans les interventions et sachant qu'on est en début d'année, et que les bonnes

résolutions sont encore fraîches et vives, je vais essayer d'être sobre. En plus, mon collègue Renaud MARTIN s'est admirablement bien exprimé sur ce sujet. Le Vélib' on est tous pour, c'est formidable, c'est vrai qu'il y a eu des défaillances, des retards, des reports de déploiement, bon, on ne va pas accabler tout le monde parce qu'on savait que ça pourrait arriver. Simplement c'est vrai que je trouve que des mesures de compensation qui ont été proposées sont largement inadaptées, qu'il serait indécent d'exiger aux abonnés des paiements en fait sur un service défaillant. Donc en réalité on souhaite, comme l'exprime le vœu, et comme on aura l'occasion de le redire au Conseil de Paris, des meilleures compensations, une meilleure information, peut-être une stratégie d'ouverture, des stations qui soient peut-être un peu plus malignes, c'est-à-dire que sur des centres importants, on puisse effectivement remettre plus rapidement en route les Vélib' que là où il y en a moins besoin. Je vous remercie pour votre attention, chers collègues.

#### **Mme CALANDRA**

Bravo pour votre brièveté. Alors, pour répondre aux vœux, donc aux deux vœux... Oh, pardon, excusez-moi, Madame BACHE.

#### **Mme BACHE**

Je ne peux pas laisser passer la présentation du vœu Démocrates, Progressistes et Écologistes, sans m'étonner un petit peu du ton polémique des considérants quand parallèlement on se dit membre de la majorité et quand les auteurs savent fort bien toutes les contraintes que le changement d'attributaire du marché a générées. Alors je ne vais pas m'étendre... j'ai dit que je ne m'étendais pas sur les considérants mais je vais aller directement aux quatre demandes du vœu. La première qui parle de réaffirmer son attachement, je crois qu'il faut être un petit peu sérieux, où est-ce qu'on a besoin de réaffirmer son attachement lorsqu'on est en train pas moins que de développer une première mondiale impliquant 60 collectivités au total et que l'on sait que la mobilisation de la Ville et du syndicat pour améliorer le rythme de développement est totale. Le deuxième, le mois de janvier sera totalement remboursé et pour ce qui est du mois de février, ce sera fait au prorata du service proposé. La troisième demande, les opérateurs privés, le travail est déjà mené, ils ont déjà été rencontrés le 24 avec toutes les exigences du respect du domaine public, et les moyens qu'il va faire non seulement la charte mais également la question de la redevance. La quatrième demande, enfin, oui, il y a eu un dialogue avec le Gouvernement et c'est bien, et la ministre en charge a été évidemment consultée afin qu'il y ait une prise en charge dans la loi mobilité. Or je pense que les quatre demandes étant satisfaites avant même que le vœu ait été écrit, il serait bien qu'on puisse tous se retrouver sur le vœu de l'exécutif.

#### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie. Monsieur SOREL.

#### **M. SOREL**

Merci Madame la Maire. Deux petites remarques, alors d'abord, nous partageons un certain nombre de considérants des vœux, notamment sur les problèmes de communication, on va dire, côté Ville de Paris et nous nous réjouissons du choix effectivement de délier le service des Vélib' du marché publicitaire. Après, il me semble qu'il manque au débat deux éléments. D'abord, le fait que cette passation de service a été très mal gérée, il y a eu notamment la grève des salariés de Vélib' qui ont été repris mais ça c'est le produit, le résultat de leur lutte et la Ville de Paris aurait dû avoir là aussi une... on va dire, devait être... aurait dû être plus proactive dans la situation et deuxièmement, ces couacs dans la passation de service n'auraient pas eu lieu s'il y avait... si les Vélib' étaient en régie directe et nous continuons à penser que la meilleure solution pour un service nécessaire, on va dire, à la population, c'est que les Vélib' soient en régie directe. Merci.

#### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie. En tout cas, je remercie tous les orateurs pour leur brièveté. J'ai pour ma part sollicité l'avis donc du cabinet de la maire de Paris et des personnes en charge et pour dire les choses très clairement, le vœu du groupe DPE peut être acceptable sous réserve donc d'amendements importants sur la forme et sur le fond. Sur la forme, Madame BACHE a évoqué un certain nombre de

considérants négatifs et contradictoires. Effectivement la Ville de Paris a toujours affirmé son attachement au Vélib' Métropole et elle n'a jamais, je dirais, mégoté son engagement pour ce dispositif. Il ne faudrait pas que ce vœu laisse entendre que ce n'est pas le cas. Évitions également de parler de ratage, c'est quand même un petit peu dur, et de ristourne réservée aux seuls nouveaux abonnés. Il y a peut-être des mots ou des termes un peu plus habiles pour dire qu'il y a eu des difficultés, oui, mais enfin comme nous le savons autour de cette table, seuls ceux qui ne font rien ne rencontrent jamais de difficulté et souvent quand on change de prestataire, on sait très bien tous autant qu'on est dans nos délégations, on a eu à gérer des passations de marché, des changements de prestataire et c'est toujours un moment très compliqué. Surtout à cette échelle et surtout dans un marché qui a changé dans sa forme et sa dimension puisque maintenant il intègre les villes de la Métropole. Pour une entreprise qui est, si j'ose dire, débutante, qui n'a pas encore fait ça. Donc c'est vrai qu'il y avait beaucoup d'audace dans ce choix de prestataire, mais bon, il est fait, il a été adopté par notre Conseil, donc maintenant il faut faire en sorte que ça se passe au mieux.

Alors, par ailleurs, la proposition de demander la prolongation des abonnements 2017, je le rappelle, est juridiquement impossible puisque les anciens abonnés bénéficieraient d'une durée d'abonnement plus longue que les nouveaux. Le code des marchés publics nous impose de ne pas traiter différemment les usagers, et par ailleurs, les anciens abonnés bénéficieront du nouveau Vélib' en ayant payé les anciens tarifs.

Enfin, la maire de Paris a annoncé le remboursement intégral aux abonnés au mois de janvier, la question sera réexaminée en février au vu évidemment de l'état du service qui leur sera proposé, ce qui me paraît juste, donc je vous ai proposé un vœu de l'exécutif que vous trouverez sur vos tables. Alors je demande au groupe DPE d'abord, puis au groupe des Républicains, le groupe DPE, est-ce que vous acceptez de retirer votre vœu pour le vœu de l'exécutif ?

**M. MARTIN**

Oui, oui, nous acceptons de retirer notre vœu au profit du vœu de l'exécutif.

**Mme CALANDRA**

Je vous remercie. Monsieur PERIFAN, est-ce que vous acceptez de faire de même ou est-ce que vous maintenez votre vœu ?

**M. PERIFAN**

J'avoue que, Madame la Maire, n'ayant pas pris connaissance encore de ce vœu, il m'est difficile de le retirer au profit du vôtre qui, je pense, est certainement fort intéressant mais donc je vais le maintenir. Merci.

**Mme CALANDRA**

Donc vous maintenez votre vœu, d'accord. Oui, tout à fait. Bon, donc... je vais vous consulter sur d'abord sur le vœu de Monsieur PERIFAN, puis le vœu de l'exécutif. Oui, Monsieur MARTIN.

**M. MARTIN**

Non, juste un mot pour lequel Monsieur PERIFAN, je... enfin, on ne pourra pas voter votre vœu pour un problème, je vous le dis, c'est le délibéré qui dit que vous souhaitez qu'il y ait une ouverture prioritaire des stations près des axes d'intermodalité. Or c'est un tout petit peu contraire avec la philosophie du Vélib' parce que l'idée, c'est effectivement d'avoir un maillage qui soit régulier et qui permette tous les types de déplacement. Il ne sert à rien de concentrer des ouvertures dans des lieux privilégiés, même si ce sont des nœuds de communication. Il faut que le maillage se déploie de façon régulière dans l'ensemble de l'aire, donc dans l'ensemble des 66 communes pour que le Vélib' joue véritablement son rôle. C'est ça la clé de la réussite et c'est ça qu'il faut effectivement continuer de viser même malgré ces difficultés. C'est une fausse bonne idée que vous avez développée là.

**M. PERIFAN**

Je vous remercie de trouver que c'est une fausse bonne idée. Simplement vous avez raison dans l'absolu, si on pouvait mailler l'ensemble du territoire au même moment bien évidemment, et c'est le

principe du Vélib' et c'est une des clés de sa réussite. Simplement à partir du moment où il y a une pénurie et qu'on ne peut pas les mettre, il semblerait d'assez de bon sens de penser qu'effectivement que c'est là où il y a les plus grands besoins qu'on a intérêt à mettre des vélos. J'ai vu des stations qui ont été ouvertes sur le nouveau modèle sur lequel la moitié des vélos sont toujours là et d'autres sur lesquelles il y a des grands besoins qui ne sont pas ouvertes. Il ne faut pas avoir fait ni polytechnique ni l'ENA pour le comprendre, donc je ne sais pas si c'est une fausse bonne idée mais c'est une idée de bon sens et j'espérais pouvoir vous convaincre, cher Renaud, de l'utilité de cette idée.

#### **Mme GUHL**

Oui. Pour les Écologistes, nous nous opposerons bien sûr au vœu que vous proposez, Monsieur PERIFAN, ce pour la principale raison qu'il est rédigé avec une mauvaise foi évidente qui consiste à mettre l'accent sur les problèmes techniques qui certes existent et qui sont liés, vous le savez, au changement de prestataire. Vous auriez pu peut-être aussi souligner que ce changement de prestataire montre que des marchés publics qui ont été lancés ont été lancés et se font conformément au Code des marchés publics et dans la bonne tenue de cette libre concurrence à laquelle vous êtes si attaché. Donc je trouve qu'effectivement considérer, vous avez raison, il y a des dysfonctionnements qui sont pris en compte par la Ville de Paris mais mettre l'accent alors qu'il s'agit d'un changement de prestataire, Madame HIDALGO l'a dit lors de ses vœux, personne n'imaginait que dans la nuit du 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier, nous allions avoir un changement de Vélib' et de bornes Vélib' absolument automatiques, que ce déploiement est un déploiement que nous avons mis 15 ans à faire pour les Vélib' parisiens, et que, bien entendu, un changement de prestataire va se faire avec certaines difficultés que nous rencontrons là, qui sont en train d'être gérées, y compris sur le plan financier. Donc je m'étonne du ton un peu péremptoire et donneur de leçon que vous affichez là, enfin, pour notre part, bien entendu, le groupe Écologistes, si attaché à Vélib', au système de vélos en libre-service depuis plus de 15 ans donc et relativement satisfait aussi que les marchés publics puissent fonctionner en fonction de la qualité de l'offre et notamment avec ces vélos à assistance électrique, nous voterons bien sûr contre votre vœu.

#### **Mme CALANDRA**

Bon, Monsieur PERIFAN, je vois que nous reprenons nos bonnes vieilles habitudes. Alors, très brièvement.

#### **M. PERIFAN**

Très court, moins de 30 secondes. Ma chère Antoinette... ma chère Antoinette, plusieurs villes dans le monde ont changé de prestataire pour leur Vélib'. Plusieurs villes, ça s'est passé sans poser aucun problème. Je comprends qu'il puisse y avoir des problèmes, c'est normal qu'il puisse y en avoir, qu'on puisse mieux préparer les choses et que ça soit pour des Vélib' ou pour d'autres prestataires heureusement qu'à chaque fois que dans un marché public on change de prestataire, ce n'est pas le souk comme ça l'est aujourd'hui. Alors j'aurais préféré, pour vous être agréable, ma chère Antoinette, écrire dans les... ce vœu que nous nous félicitons de la réussite du changement qui s'est passé admirablement mais ça n'aurait pas correspondu à la réalité. Donc acceptons aussi que les problèmes arrivent, acceptons de reconnaître que peut-être que la Ville n'a pas suffisamment préparé effectivement ce passage qui est un passage techniquement compliqué et qu'il y avait moyen de mieux faire. Merci.

#### **Mme CALANDRA**

Bien. Pour la sérénité de nos débats, je préférerais que nous nous appelions par nos noms de famille conformément aux usages en vigueur dans ce Conseil. Monsieur VON GASTROW.

#### **M. VON GASTROW**

Oui, alors je veux simplement signaler à Monsieur PERIFAN... j'utilise donc là le nom de famille, hein, qu'il ne s'agit pas simplement d'un changement de prestataire. Le projet de Paris et de la Métropole plus exactement est un projet ambitieux et qu'il ne s'agit pas de remplacer des vélos par d'autres vélos mais des stations qui accueillent des vélos mécaniques et des stations qui accueillent aussi des vélos à assistance électrique. Donc, forcément quand on met la barre un peu plus haut, les choses ne

sont pas aussi faciles que les autres villes qui se contentent simplement de renouveler un marché et qui ont un changement de prestataire tout simple. Et quand on sait qu'on est dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, nous avons pâti pendant plus de 10 ans du fait que justement à cause de notre relief, eh bien, le Vélib' ne s'est pas autant développé que dans la partie basse de Paris, on ne peut que souligner cette audace qui va bénéficier en fin de compte aux habitantes et aux habitants du 20<sup>e</sup> arrondissement car enfin, il sera possible de remonter la rue de Ménilmontant, la rue de Belleville, l'avenue Gambetta et nous aurons sans doute beaucoup plus de personnes qui, en fin de compte, utiliseront ce service.

### **Mme CALANDRA**

Nous allons pouvoir ravitailler nos stations de montagne et pour citer un ancien Premier ministre, Monsieur Raffarin, « la route est droite mais la pente est rude », voilà, donc, chez nous. Alors, je vous propose de soumettre donc... ah oui, Monsieur BLANDIN mais très, très rapidement.

### **M. BLANDIN**

Pas longtemps. Moi je voudrais souligner quand même quelque chose, on fait des vœux, on fait des vœux, beaucoup de vœux, mais on ne parle jamais de la réalité. Peut-être que si on parlait de nos délibés, c'est-à-dire ce projet de Vélib' on saurait peut-être tous ce qui s'y passe et ça éviterait d'avoir des vœux plus tard. C'est tout ce que je voulais dire.

### **Mme CALANDRA**

Bien. Je remercie Monsieur BLANDIN pour cette intervention toujours originale.

*Après consultation des membres, le vœu de Monsieur PERIFAN est repoussé.*

*Après consultation des membres, le vœu de l'exécutif est adopté.*

- **V20-2018-022 : Vœu relatif à la dépose du Mobilier Urbain d'Information (article 1.6 RLP), déposé par Stéphane VON GASTROW, Emmanuelle RIVIER et les élu-e-s du Groupe écologiste du 20<sup>e</sup>.**

### **M. VON GASTROW**

Oui, alors, par rapport à ce vœu, je ne vais pas reprendre tout l'historique qui nous a occupé l'année dernière par rapport justement à cette question du renouvellement du marché publicitaire du mobilier urbain et qui s'est soldé par la situation que nous connaissons actuellement qui fait que, de fait, il n'y a plus de marché en cours et nous, fidèles à notre pensée écologiste, nous voyons là une opportunité formidable pour retirer ce matériel et le remplacer par des végétaux. Nous en parlions tout à l'heure, nous manquons de végétaux encore à Paris. Paris n'est pas encore assez vert. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont des chercheurs du MIT qui ont comparé différentes villes du monde, qui ont trouvé qu'en Europe, Francfort notamment était beaucoup plus vert. Les gens, quand ils regardaient autour d'eux, voyaient beaucoup plus de vert, mais il y a un effort de végétalisation mais si nous voulons atteindre 20 000 arbres plantés d'ici 2020, comme s'est engagée la Ville de Paris, eh bien, il s'agit de ne pas rater cette opportunité. Voilà la raison de notre vœu.

### **M. MARTIN**

Oui, donc si les choses étaient aussi simples, je pense que nous aurions l'unanimité sur ce vœu parce que qui peut ne pas vouloir planter plus d'arbres dans la capitale à la place de panneaux publicitaires. Sauf que les choses sont un peu plus compliquées que ça notamment parce que ces panneaux publicitaires représentent une recette pour la Ville et d'autre part, parce qu'ils contribuent aussi à l'information municipale. Donc, si vous voulez, il y a là un dispositif, je l'ai déjà dit, la philosophie sur la publicité, c'est que c'est un peu une drogue à laquelle les collectivités locales sont accros et qu'il est extrêmement compliqué d'en sortir et que donc par-là, la Ville de Paris fait des efforts depuis 2001 pour diminuer le nombre d'emplacements publicitaires et aussi de surfaces publicitaires. Ce nombre est en constante diminution et les emplacements... et les surfaces sont elles aussi en constante diminution. Donc, il s'agit donc d'œuvrer avec doigté sur les dispositifs qui, je le rappelle, sont certes

publicitaires mais offrent aussi la possibilité de communiquer par la Ville. Donc, effectivement enfin nous voterons contre ce vœu, non pas que nous soyons contre l'installation et le remplacement par des arbres mais parce que le principe de réalité nous invite à ne pas courir ce risque. Je rappelle, d'autre part, qu'en parallèle de cette délibération, en parallèle c'est ouvert une révision du règlement local de publicité et que nous avons tous en tant que citoyen, parti politique, association, etc., l'occasion de participer à ce débat pour augmenter les exigences que nous pouvons avoir les uns et les autres vis-à-vis de la présence de la publicité en ville.

**Mme CALANDRA**

Je vous remercie. Monsieur NONY.

**M. NONY**

Oui, rapidement, nous nous retrouvons quand même en tant que groupe d'opposition dans une situation un petit peu paradoxale puisque nous aurions logiquement le devoir d'insister sur l'incroyable mésaventure judiciaire que vient quand même de connaître la Ville de Paris avec cette question du marché avec Jean-Claude Decaux et néanmoins nous n'en ferons rien. Nous n'en ferons rien parce que bien malgré elle, la Ville de Paris vient quand même, ainsi que l'a souligné à juste titre le groupe écologiste, de nous offrir une formidable opportunité d'engager une véritable réflexion sur la place pour le moins envahissante de la publicité en ville. Et puisque malheureusement le courage manque pour s'engager avec détermination dans une action en faveur de la réduction de cette place de la publicité en ville, eh bien, là nous avons une occasion rêvée de s'engager dans cette voie-là. Donc tout ça pour dire que, bien évidemment, nous soutiendrons avec enthousiasme le vœu déposé par le groupe écologiste qui va tout à fait dans le sens que nous, La France insoumise, et au groupe Place au peuple, souhaitons, à savoir lutter contre l'envahissement publicitaire et par ailleurs, c'est extrêmement intéressant l'argument avancé par Monsieur Renaud MARTIN parce que là on a vraiment une question de choix politique au sens le plus noble du terme, est-ce qu'on doit toujours privilégier les considérations financières, les pertes de recettes que ça représente et que nous ne nions pas, ou est-ce que d'autres arguments peuvent quand même de temps en temps rentrer en ligne de compte ? Ça c'est un vrai choix politique, et le choix politique, pour nous, il est fait. Nous luttons contre l'envahissement publicitaire, même si ça doit représenter une perte de recettes et ça nous l'assumons tout à fait.

**Mme CALANDRA**

Je vous remercie. Madame PRIMET.

**Mme PRIMET**

Oui alors le groupe communiste s'abstiendra sur ce vœu pour des raisons, d'abord, parce que c'est un vœu qui concerne quand même l'ensemble de Paris et qu'on n'a pas eu l'occasion d'en discuter avec le groupe parisien. L'autre raison, c'est qu'effectivement si nous sommes pour une baisse de la publicité dans la Ville, nous sommes par contre très pour l'information des citoyens et pour qu'il y ait des panneaux qui puissent faire cet objet, développer des campagnes, par exemple, pour la protection contre le SIDA, etc., et d'un autre côté, évidemment, on est aussi pour qu'il y ait des arbres plantés mais en l'état, ça reste encore un peu... enfin, il ne me semble pas que ça réponde à toutes ces questions ce vœu, donc on s'abstiendra. Je vous remercie.

**Mme CALANDRA**

Madame DASPET... Non, Monsieur GLEIZES d'abord et ensuite Madame DASPET.

**M. GLEIZES**

Oui, donc ce débat sur le mobilier urbain interactif ... non pas interactif, c'est... vient souvent dans ce Conseil d'arrondissement et aussi au Conseil de Paris. Je veux revenir sur le principe de réalité puisque ça a été évoqué par Monsieur Renaud MARTIN. Le principe de réalité, c'est aussi tenir compte des décisions de justice, donc actuellement il y a un recours qui est au niveau du Conseil d'État, et que le premier réquisitoire ne va pas plutôt dans le sens de la Ville et donc la Ville risque à

nouveau de perdre son recours, ce qui ne sera que la quatrième fois depuis le début. Donc, voilà, au bout d'un moment il faut quand même tenir compte de la situation des faits, c'est que, de fait, le marché qui a été fait est allé au contraire du droit de la concurrence puisque c'est là-dessus que le juge fait son jugement et non sur le fait qu'il est pour ou contre la publicité. Donc on est encore très, très loin des propositions écologiques sur ce sujet-là et donc en l'occurrence le juge dit qu'il n'était pas possible de permettre à un certain concurrent, en l'occurrence Decaux, de pouvoir bénéficier d'un avantage technique en pouvant faire une proposition avec de l'éclairage, enfin de la publicité numérique. C'est ça la réalité de la décision. Donc, voilà, au bout d'un moment peut-être qu'on pourrait profiter de l'occasion pour aller dans le sens de la proposition des écologistes puisque de toute façon, si le Conseil d'État donne raison aux concurrents, on sera obligé de démonter ces panneaux. Pour le moment ces panneaux sont présents mais si la confirmation, il est fort probable suivant la probité de la jurisprudence qu'on donne raison... enfin qu'on ne donne pas raison à la Ville, il fera démonter les panneaux par la suite, donc profitons de cette occasion-là pour, comme dans le film L'An 01, on réfléchit et puis on pense à une nouvelle ville. Voilà, donc on a la possibilité, faisons-le, donc c'est pour ça que bien sûr le groupe Écologiste invite, y compris le groupe communiste, à voter ce vœu.

### **Mme DASPET**

Je voulais essayer d'être rapide, pour le groupe socialiste et apparentés, je partage à peu près tout ce que j'ai entendu. Je trouve simplement que, surtout ce qu'a dit Madame PRIMET, je trouve simplement que ce vœu n'est un peu pas à la hauteur du débat et qu'autant il est important pour nous tous d'atteindre le plan arbre et ses objectifs, autant je ne suis pas sûre que le lien qui est fait entre le mobilier urbain, sa... j'allais dire, démolition, ça n'est pas le terme adéquat mais son remplacement ou son enlèvement potentiel et la plantation d'arbres me paraît un petit peu tiré par les cheveux, dirons-nous. Mais pour le reste, sur tout ce qui est mobilier urbain, panneau à vocation publicitaire, bien évidemment qu'il faut faire très attention à la fois en termes de pollution visuelle, à la fois en termes d'implantation parce que ça c'est la vraie question aussi, notamment les implantations autour des écoles, on a déjà eu des tonnes de problème sur ce sujet dans le 20<sup>e</sup>. Mais il y a aussi d'autres modes de publicité, j'allais dire des panneaux d'informations, ça devient quand même... enfin le mobilier urbain ça devient quand même très ringard et très obsolète. Le vrai danger aujourd'hui, on le sait très bien, c'est plutôt sur les réseaux sociaux, sur Internet, sur les systèmes de messagerie instantanée quels qu'ils soient, et sur la façon dont on est en train de monétiser nos données personnelles ou les data de manière générale et qu'on est quand même dans un système beaucoup plus intrusif et qu'on est un petit peu là sur un débat du passé. De notre côté, il y aura liberté de vote, des votes aussi différenciés parfois puisque comme nous portons des procurations d'amis élus d'autres groupes, nous respecterons leur choix.

### **Mme GUHL**

Moi je voudrais simplement proposer aux groupes qui s'apprêtent à voter contre à réfléchir à ce que ça donnerait si aujourd'hui, à Paris, on décidait de choisir des arbres plutôt que la publicité, si demain, en France, on décidait dans chaque zone commerciale d'enlever tous les écrans publicitaires et d'y mettre des forêts. Moi je voudrais juste un instant que vous pensiez à la révolution que ça pourrait être pour l'ensemble du territoire national, juste un instant, des arbres à la place de la pub. Alors bien sûr, on a le choix, on peut toujours se dire « Non mais c'est pas de la pub, c'est de l'information », « Oui mais ça rapporte de l'argent », mais juste un instant de faire le choix de la vie plutôt que de la publicité, moi je trouve que ce serait, en tout cas, une très, très belle action de la Ville de Paris et c'est simplement pour ça que ce vœu a été présenté, pour montrer qu'un jour ce sera possible et qu'un jour on y viendra tous et on dira « Mais oui ! Il y a 20 ans on trouvait que c'était ringard, que ce n'était pas possible, et finalement c'est possible ». Alors moi je voulais juste vous amener à avoir cette image du centre commercial près de chez vous, de la zone commerciale qui vient d'être bétonisée où vous avez une enseigne qui suit l'autre, imaginez simplement si on enlevait toute la publicité et qu'on la remplaçait par des arbres et par des fleurs, on vivrait sans doute bien mieux.

### **Mme DASPET**

Juste une minute et ça ne sera même pas une provocation, moi je vais tous vous inviter à rêver un monde et à une ville où il n'y ait pas de centres commerciaux surtout.

## Mme CALANDRA

Bien. Alors, écoutez, moi je peux reprendre à mon compte certains arguments. D'abord, bien sûr que personne n'est contre et surtout pas dans cet exécutif, dans ce Conseil municipal sur le verdissement de la ville. On a voté toutes les décisions allant dans ce sens, conseil après conseil, et vous savez très bien que le 20<sup>e</sup> arrondissement est un arrondissement extrêmement proactif puisque c'est chez nous que c'est inventé le permis de végétaliser les pieds d'arbre, c'est dans le 20<sup>e</sup> arrondissement que nous avons mis au point des méthodes de guérilla végétale, si j'ose dire, en décidant de ne pas toujours, je le rappelle, attendre les autorisations d'investissement de l'espace public de la ville, des services centraux et de la Ville pour intervenir, nous l'avons fait et depuis 2008, depuis longtemps, donc nous sommes tous ici mobilisés dans ce sens. Comme l'a dit Renaud MARTIN, et puis je pense en plus qu'il n'y a pas non plus autour de cette table de grands fanatiques de la publicité, alors sur les panneaux, les entrées de ville... alors moi j'ai toujours détesté les entrées de ville où on voit se succéder des immenses panneaux publicitaires les uns derrière les autres et même quand ce sont des petits puisqu'il y a des villes qui laissent de l'affichage sauvage se faire sur des piquets... des villes rurales, sur des poteaux de champ, etc., j'ai toujours trouvé ça atroce, et ça j'en suis d'accord sauf qu'à Paris on en était quand même assez loin puisque ça fait depuis 2001 que nous régulons petit à petit et de plus en plus la publicité et que cette régulation donne des résultats extrêmement probants. Évidemment il faut tendre à terme à limiter, à réduire, et voire, un jour, je l'espère, à faire disparaître la publicité de notre champ visuel, pour autant, je rappelle aussi alors, on peut me reprocher le principe de réalité, nous devons tous boucler des budgets, je rappelle, par exemple, les difficultés que ça a posé à la Ville de Grenoble de renoncer aux ressources publicitaires avec notamment la fermeture d'équipements culturels et les conséquences. Je rappelle aussi qu'il y a des salariés qui travaillent dans les entreprises de communication et de publicité et je ne suis pas sûre qu'ils seraient aussi enthousiastes que nous sur ces perspectives et donc ça fait partie aussi des sujets de la reconversion du monde du travail vers d'autres univers. Toujours est-il et, enfin, surtout comme Madame PRIMET, moi je voyais quand même un moyen aussi d'informer nos concitoyens et comme maire d'arrondissement, je peux vous dire que je suis extrêmement contrariée parce que je rappelle que dans le 20<sup>e</sup> nous allons avoir beaucoup de chantiers structurants extrêmement importants : place de la Nation, place Gambetta, les rues autour de la place Gambetta ; je comptais sur cet affichage numérique pour pouvoir renseigner en temps réel nos concitoyens, les habitants, les piétons, les cyclistes, les conducteurs de véhicules à moteur pour les renseigner sur les chantiers, leurs évolutions, les difficultés, etc. Et donc je peux vous dire que moi je fais partie des gens qui regrettent plutôt ce qui se passe. Mais je vais vous dire les choses suivantes après avoir échangé avec le cabinet de la Maire de Paris, dans l'attente de la décision du Conseil d'État, donc la Ville de Paris n'envisage pas à ce stade de substituer aux emplacements MUI actuels d'autres arbres ou aménagements, cette question n'est pas d'actualité. Dans tous les cas, un nouveau contrat de mobilier urbain est en cours de passation qui ne comporte pas de numérique et devrait entrer en vigueur mi-2019 pour une durée de 4 ans. Les emplacements n'ont donc pas vocation à être libérés durablement. Et enfin, nous avons lancé la concertation relative au règlement local de publicité avec une réunion publique en présence de Jean-Louis MISSIKA et d'Emmanuel GRÉGOIRE. Il apparaît prématuré aujourd'hui de préempter les résultats de ce débat en actant la suppression des mobiliers urbains dès à présent. Donc pour toutes ces raisons, je demande au groupe écologiste de bien vouloir retirer son vœu, j'imagine qu'il n'en fera rien, voilà, et donc j'appelle conséquemment à voter contre ce vœu, en tout cas, pour ma part, c'est ce que je vais faire, en soutien à l'exécutif parisien.

*Après consultation des membres, le vœu est repoussé.*

- **V20-2018-023 : Vœu pour faciliter les déplacements dans le quartier de Paris comportant les rues les plus en pente de la ville, déposé par Stéphane Von Gastrow et le Groupe Écologiste du 20<sup>e</sup>.**
- **Vœu de l'Exécutif relatif à l'ouverture et à l'accessibilité de la station Ménilmontant de la Petite Ceinture.**

## M. VON GASTROW

Oui, merci Madame la Maire. Effectivement vous avez sur la table la version définitive de notre vœu. Alors il s'agit tout simplement de tenir compte de la géographie de Belleville qui effectivement est un des quartiers les plus pentus de Paris, à savoir que la montée de Ménilmontant, par exemple, avec

10 %, c'est quand même assez raide, la rue de Savy encore plus 15 %. Pour autant il y a un cheminement possible à moins de 5 % qui est la rue de la Mare, or actuellement effectivement la rue de la Mare est coupée à cause des travaux de la passerelle. Des travaux sont donc lancés pour aboutir à une ouverture de la petite ceinture entre la rue de la Mare et la rue de Ménilmontant, et ce que ce vœu demande tout simplement, en se fondant quand même sur un considérant très important, c'est-à-dire que l'accessibilité aux personnes handicapées est en fait la règle normalement et pas quelque chose en plus. En fait, ce que nous demandons, c'est que soit prévu un cheminement qui permette aux personnes handicapées moteurs d'utiliser ce passage, donc, cela peut se passer sous différentes modalités mais qui, de toute façon, seront bien sûr réversibles et respectueuses de l'environnement de la petite ceinture. Nous demandons aussi, et ça c'est aussi dans la version que vous avez sur la table, qu'une note, un peu de rappel, soit donnée aux aménageurs lorsqu'il y a de tels travaux pour leur rappeler justement les conditions d'accessibilité. C'est quelque chose de très pratique mais souvent c'est dans ces détails-là qu'on peut faire progresser la qualité de vie d'une partie d'habitants. Et il y a une autre chose quand même qu'il est important de rappeler, c'est que l'accessibilité à la petite ceinture dans la plupart des endroits à Paris ne se fait pas par des ascenseurs parce que souvent ça c'est une chose qu'on a pu nous renvoyer, c'est de dire « Ah oui, mais ça va nous coûter trop cher ». « Il faut un ascenseur, etc. », là justement nous avons la chance à cet endroit précis de pouvoir faire quelque chose de simple, de pratique et qui rendra service aux habitants handicapés qui empruntent justement ce parcours avec une pente beaucoup plus douce.

### **Mme CALANDRA**

Alors, y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur Renaud MARTIN.

### **M. MARTIN**

Bien, alors, sur ce vœu, moi je veux dire que c'est... la première chose que je veux dire, c'est que je regrette vraiment que ce type de vœu ne puisse faire l'objet de discussions au sein de notre majorité en réunion d'exécutif parce que je suis sûr qu'évidemment nous arriverions à avoir un consensus de tout le monde sur la question afin de pouvoir expliquer à la fois où en est le projet d'ouverture de la petite ceinture et comment les choses sont engagées, se sont déroulées et pourquoi, et vous le verrez avec le vœu de l'exécutif que nous allons présenter, nous proposons une autre voie pour arriver au même résultat. Donc, il n'y a pas de différence, de divergence entre nous sur le fait que, oui, il y a une opportunité pour que cette ouverture de la petite ceinture puisse faire l'objet de déplacements facilités dans un quartier effectivement où de nombreuses rues sont en pente, où nous n'avons pas de divergence d'objectifs. Simplement quel est-il ? Votre vœu le dit dès le départ, c'est un vœu sur les déplacements. L'ouverture de la petite ceinture concerne l'ouverture d'espaces publics verts, enfin d'espaces verts, on va dire ça pour aller vite, et d'espaces de détente, etc. Le projet tel qu'il est conçu par la Ville respecte la loi. Tel qu'il est proposé aujourd'hui, le projet d'ouverture sera bien accessible aux personnes handicapées puisque l'accès depuis la place des Sources du nord comprendra bien une rampe d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et donc qui pourront accéder à l'espace qui aura été ouvert. Donc il n'y a pas, et c'est pour ça que votre vœu est un peu embêtant, c'est que tenir compte de la loi, le projet en lui-même en tient compte parce qu'il est un projet d'ouverture d'un espace qui évidemment prévoit l'accessibilité de cet espace. Ensuite, la deuxième chose, c'est que vous demandez que les marchés soient amendés, en effet les marchés sont déjà lancés. Que les travaux qui sont prévus ne sont pas de travaux réversibles, puisqu'il s'agit de remettre en l'état l'accessibilité existante pour ne pas dénaturer le site, l'accessibilité existante, c'est-à-dire des travaux de maçonnerie sur l'escalier monumental qui descend depuis la rue de Ménilmontant jusqu'à la petite ceinture. Il s'agit de créer effectivement là où elle existe pratiquement l'ouverture de plain-pied depuis la place des Sources du nord, et la réfection effectivement de l'embranchement existant dans le site historique de la gare de Ménilmontant. Ces travaux ne seront pas réversibles. Il s'agit effectivement de remettre une accessibilité au site dans son état historique. Or rendre accessible la rue de la Mare depuis la petite ceinture nécessite un recul qui fera que ce dispositif prendra de toute façon de la place sur la voie elle-même et donc il faut que ce dispositif soit effectivement réversible comme vous le dites mais il n'est pas prévu dans le marché que des travaux réversibles soient prévus. C'est pourquoi nous avons préféré, pour répondre à cette demande, alors même d'ailleurs que le projet a déjà été présenté en réunion publique, que les choses sont calées, que les travaux sont programmés pour le mois de juillet, nous pensons effectivement que l'objectif que vous avancez là mérite néanmoins que l'on y regarde et nous avons la chance d'avoir sur ce site un collectif qui s'appelle le Ceinturama et qui est là justement pour accompagner cette ouverture dans la durée. Il est

là pour trois ans, pour accompagner donc les usagers dans la mise en place des différents éléments permettant l'agrément, le jardinage, enfin tout ce qui pourra être fait de façon réversible sur cet espace. Donc nous souhaitons formuler un vœu qui mandate plutôt... qui demande un mandatement plutôt au collectif d'étudier la possibilité de façon simple, réversible, d'avoir une accessibilité à la rue de la Mare et qu'on ne touche pas, et qu'on n'essaie pas d'amender des marchés qui sont lancés et qui n'ont pas cet objet-là et qui, de toute façon, s'ils étaient amenés à être... voilà, retarderaient une ouverture qui est attendue par tout le monde. Nous avons un dispositif, voilà, où on propose une autre voie pour accéder à ça qui nous paraît plus réaliste, plus conforme à l'esprit d'ouverture de la petite ceinture et plus simple à mettre en œuvre, même si évidemment il faudra vérifier la faisabilité même de cette accessibilité.

### **Mme MAQUOI**

Merci Madame la Maire. Tout d'abord, excusez-moi pour mon retard, j'étais dans un conseil d'administration où je représentais la Ville. Monsieur MARTIN, moi, je vous ai écouté avec beaucoup d'attention sur les éléments, je pense qu'en plus, on vous comprendrait encore mieux si, à chaque fois, vous ne reveniez pas sur le fait où vous, les méchants, qui ne venez pas soi-disant à des réunions de l'exécutif. Je vous dis ça simplement pour la qualité du débat et qu'on essaie de chercher des solutions, qu'on essaie d'invoquer ou de proposer à des gens de travailler avec eux, ça va quand même beaucoup mieux aussi de ne pas commencer ces interventions par ça. Deuxième chose, moi justement dans ce que vous opposez à Stéphane VON GASTROW, il y a des choses qui sont pas très compréhensibles : pourquoi ce ne serait pas des moyens de faire aussi cette rampe sur un talus à côté et vous dites que soi-disant ça mettrait en difficulté ou que les marchés ne sont pas amendables. Je pense que quand on dit que c'est attendu par tous, tous les habitants, c'est attendu aussi y compris par les habitants qui ont des difficultés de mobilité et qui n'ont pas à se faire exclure de la petite ceinture. Donc du coup, je vous avoue que sur l'argumentaire que vous avez développé, j'ai du mal à voir, à moins que vous puissiez nous apporter quelques points encore d'éclaircissement, ce qui fait qu'on ne puisse pas voter le vœu proposé par Stéphane VON GASTROW, qui a au moins le mérite quand même d'amener un sujet en éclairage, qui a été quand même un peu réfléchi, et donc voilà, nous donner des arguments autres que la réunion de pseudo exécutif.

### **M. MARTIN**

Le premier élément, Madame MAQUOI, je l'ai dit, c'est que le projet tel qu'il est respecte la loi et donc quand on dit que des avenants pour tenir compte de la loi sur l'accessibilité, c'est quelque chose qui n'est pas recevable puisque la petite ceinture, la parcelle de petite ceinture en question sera d'ores et déjà accessible. La question posée par Monsieur VON GASTROW est une question importante mais c'est une question de déplacement, c'est-à-dire la possibilité de passer par une entrée et de sortir par une autre. Et c'est une question de déplacement, ce n'est pas une question d'accessibilité de l'espace. Au terme de la loi, le projet permet cette accessibilité. D'accord ? Donc, si vous voulez, le deuxième élément que j'ai pris en compte, c'est que pour réaliser cette accessibilité, cette deuxième accessibilité à la rue de la Mare, il faudra utiliser de l'espace sur la voie elle-même, or ce qui signifie donc au terme des conventions qui sont, etc., liées à la petite ceinture, que cet aménagement doit forcément être réversible, ce qui n'entre pas du tout dans les marchés qui sont passés, qui sont des marchés de maçonnerie, de remise en état historique, de l'équipement tel qu'il existait. Deuxième argument et c'est pourquoi pour répondre à la question juste qui est posée, nous proposons de passer par le collectif Ceinturama, et les travaux qui vont pouvoir être faits avec lui pour rendre ce lieu effectivement à sa destination, etc., et qu'on y ajoute la construction, en bois, en je ne sais pas quel matériau, d'une rampe qui puisse effectivement permettre la traversée des voies par des personnes à mobilité réduite. C'est tout.

### **Mme CALANDRA**

Je vais compléter en rappelant qu'effectivement une des conditions de l'adoption, je rappelle, posées par le groupe communiste dans le Conseil de Paris était la réversibilité, cette discussion historique est lourde et longue, la réversibilité des aménagements sur la petite ceinture. Je rappelle que nous travaillons sur un plan d'aménagement qui est parisien, il n'est pas que 20<sup>e</sup> et donc nous avons voté des délibérations au Conseil de Paris qui portent sur l'ensemble de la petite ceinture avec les mêmes dispositions, dont la réversibilité des aménagements et comme vient de l'expliquer Renaud MARTIN, pour avoir une accessibilité PMR supplémentaire, sachant que le site répond à la requête de la loi

puisqu'il va être accessible aux PMR par une entrée, c'est prévu dans les aménagements, et pour qu'il soit accessible PMR par l'autre entrée, qu'on puisse ressortir, il faut un aménagement qui impacte la voie elle-même. Donc ça veut dire qu'il ne peut pas être dans ce marché-là, enfin dans ce... oui, dans ce marché-là, il faut qu'il fasse l'objet d'un autre type d'aménagement réversible. Voilà la difficulté. Et en fait, et je rappelle que nous avons choisi dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, nous avons pris l'option de ne pas faire d'ascenseur d'accessibilité à la petite ceinture parce que nous avons constaté dans des arrondissements comme le 15<sup>e</sup> que ces ascenseurs sont très régulièrement dégradés, sont d'un coût extrêmement élevé en installation, constituent une charge d'entretien extrêmement élevée pour des résultats, somme toute, assez médiocres. Donc nous, ce que nous voulons, c'est des accessibilités garanties, qui ne soient pas dépendantes du bon fonctionnement d'un ascenseur, que les gens puissent vraiment accéder. Donc en l'occurrence, nous proposons de procéder en plusieurs phases. Donc, une première phase, de créer la première accessibilité qui est décrite dans les délibérations et la deuxième phase, de travailler avec le collectif et les habitants à un aménagement réversible sur les voies qui permettrait la sortie pour les personnes à mobilité réduite. Donc moi ce que je demande au groupe Vert, c'est de retirer ce vœu et qu'on travaille ensemble à obtenir l'accessibilité, enfin, en termes de déplacement d'entrée et de sortie mais à plus long terme. Madame DASPET avait demandé la parole et Monsieur GLEIZES. Madame DASPET.

### **Mme DASPET**

Merci. Alors je prends la parole, je n'avais absolument pas prévu de le faire et je vais parler en mon nom personnel puisque ça ne va pas du tout refléter les conversations qu'on a eues au sein du groupe socialiste et apparentés mais en fait, du débat qui vient de surgir et c'est aussi tout l'intérêt de ce débat en Conseil d'arrondissement, je vais changer ma position de vote, donc je vais expliquer pourquoi. J'avoue qu'à la lecture surtout de la première version du vœu de Monsieur VON GASTROW, je n'avais absolument rien compris, pour être tout à fait claire, à part qu'il y avait une question d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, mais ça s'arrêtait à peu près là et là je viens de me rendre compte de par les arguments de Monsieur MARTIN que ce n'est pas la vraie question et que la question est beaucoup plus large. Donc, ce qui est en train de nous être dit par Monsieur VON GASTROW, en effet, ce n'est pas une question d'accès mais de franchissement. On sait que dans ce quartier et on l'a tous vécu, notamment dans la dernière mandature de manière assez houleuse, il y a une question de franchissement de passage dans toutes ces rues qui ont des dénivelés, ce n'est pas que les personnes à mobilité réduite dans le sens porteuses de handicap, c'est aussi les personnes, les mamans, les assistantes maternelles avec des poussettes, les enfants en bas âge, etc., et je suis juste en train de découvrir que ça n'a pas été pris en compte dans les marchés, en fait, c'est ça que je suis en train de comprendre. Donc, tout à l'heure, vous expliquiez, c'était sur le vœu des Vélib' où vous nous aviez expliqué qu'il y avait un manque de préparation, quelque chose n'avait pas été anticipé, etc. mais alors là on est en plein dedans. Ce n'est pas tellement une question de communication, c'est juste prendre en compte les besoins des habitants du 20<sup>e</sup> et de tous les habitants de... vous allez quand même attendre que j'ai fini avant de vous... ce n'est pas un jeu télévisé ! Donc, en fait, je suis en train de me rendre compte que les questions de franchissement de circulation dans ce quartier qui est tout de même assez complexe, n'ont absolument pas été prises en compte par l'adjoint que vous êtes et qui aurait dû se porter comme un porte-parole de nos habitants et faire intégrer tout ceci dans la réflexion du collectif en amont et dans les marchés. Donc de fait, je vais voter le vœu nouvellement... enfin réécrit proposé par Monsieur VON GASTROW et le groupe EELV j'imagine, je n'ai pas sous les yeux, puisque je viens de le découvrir, tout simplement parce que la vraie question, je suis en train de l'apprendre et je suis un peu effarée que ça n'ait pas été géré, quoi.

### **Mme CALANDRA**

Monsieur GLEIZES et ensuite Monsieur MARTIN et moi-même répondront.

### **M. GLEIZES**

Oui, je n'avais pas l'intention d'intervenir sur ce débat. Je pense quand même qu'il faut faire attention sur les mots, la réversibilité pour la petite ceinture c'est sur les voies, c'est le fait qu'il ne faut pas détruire la possibilité à ce que des trains puissent se remettre dessus. Donc, la question... là on est sur la question de l'accessibilité. Il y a des surlargeurs sur cet espace-là qui font que d'aucune manière il y aurait empêchement d'un retour du train si un jour c'était envisagé. Donc, voilà, il faut faire

attention sur la question de la réversibilité. C'est tout justement la proposition qui est faite par Monsieur Stéphane VON GASTROW, c'est de faire quelque chose de plutôt léger par rapport à des propositions un peu mastoc, comme ça se fait dans d'autres arrondissements qui ne respectent pas du tout la réversibilité d'ailleurs de la petite ceinture. On peut montrer plein d'endroits où la réversibilité de fait aujourd'hui est impossible, le train ne pourra pas revenir parce qu'on a tout détruit. Première chose. Deuxième chose, sur la question de respecter la loi sur le handicap. Alors là, ça c'est... j'étais à une époque adjoint au handicap, personne en situation de handicap, c'est une vaste hypocrisie, la question du respect de la loi sur le handicap puisque dans la loi elle-même on a les possibilités de déroger la loi elle-même et que souvent on trouve des raisons... bien sûr que l'aménagement aujourd'hui respecte la loi et d'ailleurs c'est bien pour ça que Monsieur VON GASTROW ne fait pas référence à la loi mais fait référence au principe de l'accessibilité parce que souvent aujourd'hui au nom du non-principe d'accessibilité, il suffit de voir pour l'accès au métro, c'est-à-dire ça fait longtemps qu'on a abandonné qu'on devait s'obliger à rendre le métro accessible, alors il y a des raisons financières, il y a des raisons techniques, il y a 50 000 raisons. En tout cas, en France, on trouve toujours des raisons pour ne pas rendre les choses accessibles et là il y a des possibilités sur cet espace-là qui, en plus, du fait de l'accident qu'il y a eu sur le pont qui traverse la petite ceinture rend la vie compliquée pas uniquement des personnes en situation de handicap mais de l'ensemble des habitants du quartier, qui sont obligés aujourd'hui de faire des grands détours pour traverser la petite ceinture. Ne faites pas dire ce qui n'est pas écrit au vœu de Stéphane VON GASTROW. Il n'a plus jamais parlé de non-respect de la loi et surtout sur la question de ce retour de réversibilité, les écologistes sont très défenseurs de la réversibilité et donc il y a des alternatives qui sont possibles, on demande uniquement de les étudier. Si ce n'est pas possible, on verra les avis techniques.

#### **M. MARTIN**

Donc je vais rassurer tout le monde, bien évidemment que ça a été étudié, la façon de faire, et ce que je vous dis c'est que la façon de faire pour avoir une accessibilité, c'est qu'il faut prendre sur la voie et que donc l'aménagement doit être réversible et que donc ça n'entre pas dans le marché de travaux qui est lancé qui permet de restaurer les escaliers et les ouvrages existants. Donc voilà, c'est tout, ce n'est pas plus compliqué, mais il est bien évident que depuis le départ, je me suis fait le porte-parole comme vous dites de ceux qui souhaitent pouvoir avoir un franchissement aisé de ce truc-là et c'est pour ça que précisément nous avons cette possibilité évoquée, celle de le faire par l'intermédiaire du collectif Ceinturama.

#### **Mme CALANDRA**

Donc, nous avons eu plusieurs réunions notamment avec la personne au sein de la Ville de Paris qui est en charge de ce dossier, avec Monsieur Renaud MARTIN, mon cabinet, etc., Madame de MASSOL pour les espaces verts. Bien entendu parmi les premières questions que nous avons posées, il y a celles des franchissements mais Monsieur GLEIZES, Monsieur VON GASTROW a parlé d'accessibilité. Donc nous lui avons répondu sur l'accessibilité en expliquant que ce que nous prévoyons de faire était accessible au sens de la loi, et donc la loi sera bien respectée. Pour le franchissement, comme l'a dit Monsieur Renaud MARTIN dans sa première intervention, Monsieur GLEIZES, vous dites qu'il faut faire attention aux mots, eh bien, faites attention aux mots de Monsieur MARTIN puisqu'il l'a bien dit. Il a précisément expliqué que c'était une question de déplacement de franchissement, ce franchissement pour l'instant sera possible mais pas pour les personnes à mobilité réduite, il sera possible pour les habitants qui n'ont pas de problème de mobilité, il sera possible, il est prévu. Nous avons demandé à ce qu'il soit possible pour les personnes à mobilité réduite, et donc comme on vous l'a expliqué, étant donné que la pente, c'est simple, la pente à ce moment-là est, surlargeur ou pas surlargeur, il y a une telle pente qu'il faut du recul pour la rampe et pour faire une rampe il faut aller sur l'emprise des voies, et donc il faut un ouvrage parce que nous, nous allons respecter les engagements de la Ville de Paris, je ne sais pas comment ils ont fait dans les autres arrondissements mais nous, nous ferons des ouvrages réversibles et donc ce seront des ouvrages qui seront décidés et mis en place un peu plus tard et dans le cadre d'autres marchés. Est-ce que comme ça les choses sont claires ? Donc je demande au groupe Vert s'il veut bien retirer son vœu. J'imagine que non. Donc je vais appeler à voter contre ce vœu. Oui, Madame DASPET.

**Mme DASPET**

Non, juste du fait des éléments nouveaux qu'on vient d'apprendre de la bouche de Monsieur MARTIN, je voudrais juste qu'on ait deux ou trois minutes d'interruption de séance pour qu'on puisse rediscuter avec nous, entre nous. Ça sera vraiment très rapide, c'est juste que là on découvre des choses dont on n'était absolument pas au courant et on a besoin de se caler sur nos votes.

**Mme CALANDRA**

Je vous remercie. Allez-y. vous avez... mais rapidement, s'il vous plaît.

*(Interruption de séance)*

**Mme CALANDRA**

Allez, mesdames et messieurs les élus, on s'installe à sa place. Donc j'imagine que je donne la parole à Madame DASPET. Alors, Madame DASPET.

**Mme DASPET**

Oui, merci. Je crois que tout le monde est à peu près revenu en séance. Alors, juste je vais être très, très rapide parce que comme on a vraiment...

**Mme CALANDRA**

Attendez, excusez-moi. Excusez-moi Madame DASPET, une seconde, est-ce que le public, s'il vous plaît, pardonnez-moi messieurs, pourriez-vous... voilà, on reprend la séance, faire silence dans le public, je voudrais entendre ce que disent les élus. Madame DASPET.

**Mme DASPET**

Oui, alors, je vais être très rapide puisque on a tous et toutes découvert une situation qu'on n'avait pas compris à la première lecture des vœux. En fait on va voter le vœu de Monsieur VON GASTROW et on va voter contre celui de l'exécutif pour deux raisons : un, parce qu'on pense que, du coup, il faut rouvrir le débat et reprendre l'opération comme elle aurait dû être pensée dès le départ, et parce que celui de l'exécutif ferme beaucoup trop les pistes et renvoie un petit peu la responsabilité à un collectif sans doute de très bonne tenue, de quelque chose qui aurait dû être très clairement anticipé notamment par les marchés publics. Donc la seule façon aujourd'hui, nous semble-t-il, de pouvoir rouvrir ce débat et que les choses soient faites avec le formalisme de rigueur et avec la prise en compte des intérêts de tous les habitants du 20<sup>e</sup>, est de procéder de cette façon-là.

**Mme CALANDRA**

Bon, moi je rappelle que le choix de faire appel à des collectifs pour travailler avec les habitants précisément sur ce type d'aménagement est un choix que nous avons fait collectivement et voté au Conseil de Paris. Donc, à un moment donné je veux bien mais il y a des contradictions qui apparaissent quand même dans la méthodologie. Nous avons choisi ensemble avec la Maire de Paris et son exécutif de travailler, que ce soit sur la place de la Nation, sur la place Gambetta, sur les aménagements de la petite ceinture avec des collectifs pour justement faire émerger des solutions éventuellement alternatives aux solutions habituelles avec les habitants. C'est pour ça que je suis un tout petit peu étonnée par cette façon de faire parce que c'est en contradiction avec ce que nous avons décidé nous-mêmes. Nous travaillons depuis des mois en distinguant les choses que nous devons faire dans l'urgence, enfin dans l'urgence, immédiatement rapidement pour pouvoir ouvrir ce tronçon aux habitants et le plus largement possible avec, bien sûr, l'impératif d'accessibilité, et en décidant volontairement de traiter avec le collectif et les habitants des sujets plus compliqués qui nécessitent de la concertation, qui nécessitent de regarder comment on fait. Enfin, il y a notamment l'association, les coteaux de Belleville, les associations comme les Sources du nord, etc., dans ce quartier avec qui on a beaucoup travaillé sur l'aménagement des jardins et des espaces verts, on a fait des réunions sur place très nombreuses avec ces associations et on avait l'intention de faire de même avec le collectif. Je trouve un peu dommage sur des questions éminemment techniques qu'on vote ça, enfin sous forme de vœu, dans un arrondissement. On ne sait pas exactement quelle

disposition on adoptera techniquement, donc je ne sais pas. Moi je proposais plutôt de regarder ça sur place avec les gens qui vont l'emprunter tous les jours et que ça concerne au premier chef parce qu'ils sont, comme on l'a souvent dit, un peu les experts de leur propre vie et justement dans la mesure où nous prévoyons un franchissement et que les habitants puissent entrer et sortir de l'autre côté, et les seules personnes qui ne pourront pas le faire immédiatement sont les personnes à mobilité réduite mais c'est prévu à terme. Oui, Madame DASPET.

#### **Mme DASPET**

Juste deux phrases parce que j'ai l'impression que vous n'avez pas compris ce que je voulais dire. Je me suis sans doute mal exprimée, donc je vais clarifier. Nous n'avons aucun problème avec le fait que ce soit un collectif qui anime cette portion de la petite ceinture, nous y sommes même extrêmement favorables, simplement et aussi pour protéger la qualité de travail de ce collectif, on ne va bien évidemment pas demander à ces gens de suppléer à une carence du marché public, des marchés publics qui ont été lancés. Ce n'est pas sérieux. On ne peut pas leur demander ça. Donc ce n'est pas le collectif, c'est le problème des marchés.

#### **Mme CALANDRA**

Oui. Madame DASPET, ce n'est pas une carence des marchés, ce n'est pas une carence, c'est un choix que nous avons fait, enfin c'est quand même... ce n'est pas une carence. Je ne sais pas comment vous l'expliquer, ce n'est pas une carence du marché. Oui, Monsieur VON GASTROW.

#### **M. VON GASTROW**

Oui, alors simplement effectivement on parle de technique mais à moment il y a aussi des principes à réaffirmer, c'est-à-dire que mon collègue Renaud MARTIN nous dit qu'effectivement il avait été prévu dès le départ que la traversée serait possible pour ceux qui peuvent emprunter... marcher... enfin prendre les escaliers. Et le principe, c'est d'essayer, autant que faire se peut, que ce qui est possible pour les personnes valides le soit pour les personnes handicapées. C'est ça toujours la question et on peut à chaque fois nous mettre des termes techniques, etc., il y a quand même ce problème de principe. Malheureusement ce n'est pas seulement dans le 20<sup>e</sup> que ça arrive ce genre de chose mais trop souvent on oublie cette question d'égalité à travers la France, c'est pour ça aussi effectivement que mon collègue Jérôme GLEIZES a rappelé qu'en fait, on se réfère au principe de l'accessibilité et pas seulement à la loi parce que la loi de 2005 elle a été difficilement appliquée. Elle a eu à chaque fois des obstacles qui lui ont été mis, parce qu'à chaque fois il y avait une raison technique et à un moment, l'honneur d'une assemblée politique, c'est de réaffirmer des principes pour qu'ils puissent s'ancrer dans la réalité quotidienne.

#### **Mme CALANDRA**

OK. On va à présent... si vous voulez bien couper votre micro, Monsieur VON GASTROW, on va passer au vote. Donc moi vous l'avez compris, j'appelle à voter contre ce vœu parce que je pense qu'en l'état est inapplicable.

*Après consultation des membres, le vœu EELV est adopté.*

- **V20-2018-024 : Vœu relatif à la promesse non tenue du Gouvernement qu'il n'y ait plus de personnes à la rue fin 2017, déposé par les élus du groupe Communiste - Front de Gauche.**

#### **Mme PRIMET**

Oui, donc nous avons voulu proposer ce vœu parce qu'il y a eu des promesses de faites par le Gouvernement qui n'ont pas été tenues puisque le Gouvernement avait dit qu'il n'y aurait plus personne à la rue en fin 2017 et ce qu'on constate c'est qu'il a été quand même beaucoup plus vite à satisfaire les intérêts de certains, par exemple, en faisant une réforme de l'ISF qui est en place dès maintenant, qu'à régler les problèmes des personnes à la rue. Alors on le sait, ces problèmes sont de plus en plus importants, j'ai bien entendu donc... on allait pouvoir avoir un nombre plus précis après la Nuit de la solidarité où malheureusement je ne pourrais pas participer parce que je serai en Palestine, mais il ne reste pas moins qu'aujourd'hui l'État ne répond pas sur ce qu'on lui propose, par exemple,

ouvrir de nouveaux hébergements comme, par exemple, au Val-de-Grâce, que l'État ne fournit pas les efforts nécessaires pour ouvrir les places dans les départements d'Île-de-France où il n'y en a pas, et qu'en dehors de ça, il ne fait pas, rien non plus, pour que les gens aient un pouvoir d'achat suffisant pour pouvoir se loger et, par exemple, en supprimant l'encadrement des loyers, n'aide pas non plus à ce que les gens puissent accéder à un logement décent.

**Mme CALANDRA**

Bien. Est-ce qu'il y a des demandes de parole ? Monsieur MARTIN.

**M. MARTIN**

Deux choses simplement pour les dire parce que ce sont des évidences, la question de la pénurie de places dans les centres d'hébergement d'urgence, elle ne date pas de six mois, donc... premier élément. Deuxième élément, on a eu déjà des promesses faites par des gouvernements de Gauche, par des gouvernements de Droite, de ne plus avoir de SDF, à l'époque c'était le terme qui était employé, à la rue. Bon, je crois qu'il faut être un tout petit peu modeste sur ces questions-là et peut-être le président aurait dû être un peu plus modeste dans son annonce mais de fait, c'est une question qui est plus importante que ce que vous en faites là parce qu'on a le sentiment à vous entendre que rien n'est fait. Nous sommes quand même avec plus de places aujourd'hui qu'il n'y en avait l'année dernière, plus 12 000. Ce n'est pas assez mais l'augmentation est là. Donc si vous voulez, on peut évidemment vouloir que l'État règle d'un coup de baguette magique ce que depuis au moins une trentaine d'années il n'a pas traité ou qu'il a mal traité, pour lequel nous sommes collectivement en échec, mais de fait, ça va prendre du temps. Et si vous voulez, effectivement il y aura cette Nuit de la solidarité à laquelle nous participerons, de façon à pouvoir avoir des informations, de pouvoir avoir un recensement précis, le plus précis possible de l'état dans lequel nous sommes, c'est-à-dire le nombre et les catégories de personnes qui sont actuellement sans abris dans Paris et c'est précisément un travail qui va améliorer je pense, je l'espère en tout cas c'est son but, je le pense, améliorer l'efficacité des politiques publiques que ce soit celles de la ville, que ce soit celles de l'État, sur cette question de l'hébergement d'urgence.

**Mme CALANDRA**

Je vous remercie. Monsieur SOREL.

**M. SOREL**

Oui, nous, le groupe Place au peuple, on votera le vœu du parti communiste. Je ne serai pas long, juste une chose, j'ai entendu un secrétaire d'État, du Gouvernement, Julien de NORMANDIE je crois, dire hier qu'il n'y avait qu'une cinquantaine de personnes qui dormaient dans la rue en Île-de-France. Je crois qu'il y a une volonté probablement du Gouvernement de sous-estimer le problème. D'ailleurs il y a des associations qui ont répondu et qui ont contesté cette analyse. Certes, il y a une augmentation, effectivement des places mais on est loin d'arriver justement à régler le problème et je pense qu'il y a un vrai problème d'ambition et de principe de réalité du côté du Gouvernement et ce genre de vœu, s'il peut être porté par notre arrondissement, s'il peut être porté par la Ville de Paris peut permettre peut-être de mettre le doigt sur ce problème.

**M. GLEIZES**

Oui, on a des débats un peu schizophrènes, surréalistes. Vous avez commencé, Madame la Maire, ce Conseil d'arrondissement en parlant de la Nuit de la solidarité. La Nuit de la solidarité, un des objectifs de cette nuit, c'est de dénombrer le nombre de personnes à la rue à Paris. Et tout justement de montrer que par rapport à ce que dit le Gouvernement et notamment ce que nie le Gouvernement alors soit on sous-évalue le nombre de personnes à la rue, soit on dit c'est leur choix. C'est les gens préfèrent de rester à la rue que d'aller dans les dispositifs qu'on leur propose. Donc au bout d'un moment, il y a des réalités et la Ville de Paris elle se confronte à ces réalités et tout justement par rapport à ça, sur une des populations qui est à la rue, la question des migrants, il faudrait quand même pas oublier quand même que Madame HIDALGO a fait la proposition de deux centres d'hébergement et que là on est sur le centre d'hébergement qui va remplacer le premier qui a été mis en place puisqu'une future université doit être à la place, donc c'est ça la réalité. Monsieur MARTIN,

au bout d'un moment il faut arrêter la discussion schizophrénique. La Ville de Paris fait plus que ce qu'elle devrait faire et à tout le moins, elle se substitue sur l'État sur pas mal de sujets parce que c'est la compétence État et qu'à un moment, c'est la réalité, donc moi je veux bien mais la réalité c'est que la Ville fait au-delà de ce qu'elle doit faire. Donc, voilà, et le vœu il est quand même...on demande inutilement à ce que la Maire de Paris continue à faire ce qu'elle fait, qu'elle fasse pression sur le Gouvernement, ainsi de suite, c'est ça que demande le vœu donc je ne vois pas pourquoi vous allez vous opposer à ce vœu.

### **Mme CALANDRA**

Bien. Alors moi je vais préciser que je ne prendrai pas part au vote parce que je considère que ce type de vœu n'a pas lieu d'être dans ce type de Conseil. Nous sommes un Conseil municipal qui doit débattre des sujets municipaux dans l'intérêt des habitants. Je considère que ça c'est un débat purement politique, ça fait partie justement des choses qui ne feront pas avancer le Schmilblick d'un iota et je vais expliquer pourquoi. D'une part, ça c'est sur la forme, sur le véhicule que vous employez pour, dites-vous, pensez-vous, faire bouger les lignes. Alors premièrement, moi je fais partie des gens, je ne sais pas vous autour de la table, mais qui travaillent sur les questions d'accueil soit de réfugiés soit de personnes à la rue depuis très, très longtemps dans beaucoup de lieux, beaucoup d'endroits. Alors, d'abord, moi je suis née à Paris. Alors, en 62, des personnes à la rue j'en ai toujours connues dans Paris. Toujours. Quels que soient les gouvernements. Il y a toujours eu des personnes à la rue à Paris et en Île-de-France et ce n'est pas prêt de se terminer. Deuxièmement, les personnes à la rue ça recoupe des catégories de personnes extrêmement différentes et qui sont à la rue pour des raisons extrêmement différentes. Il y a les réfugiés des guerres, les réfugiés politiques, les gens qui n'ont pas trouvé un hébergement. Vous avez des gens qui ont des problèmes psychiatriques et qui se retrouvent à la rue en errance, vous avez des gens qui ont été chassés de chez eux, par exemple, les jeunes homosexuels qu'on retrouve souvent *in fine* au Refuge parce que leur famille ne les accepte pas, etc. Vous avez des familles pour qui la rue est un mode de subsistance et qui, quand on leur demande avec leurs enfants d'aller dans des hôtels de l'ASE, foutent le camp dès le lendemain, tout le monde le sait. Je connais ce problème par cœur parce que j'ai eu à faire à des familles comme ça dont les enfants étaient scolarisés dans les écoles du 20<sup>e</sup> et qu'on retrouvait jour après jour faisant la mendicité avec leurs enfants, jour après jour, bien qu'on leur proposait des hébergements. Et d'ailleurs on a eu une réunion récemment avec le procureur de la République comme on en a très régulièrement pour parler de la problématique de ces familles et de ces enfants. Depuis plusieurs mois désormais il est choisi un dispositif qui a été mis en place avec la Maire de Paris, avec nos travailleurs sociaux et qui est que désormais nous intervenons sur ces familles et quand les enfants sont utilisés comme je dirais sur la voie publique pour la mendicité, ils sont retirés à leur famille et placés à l'ASE, etc. Alors des cas différents, je pourrais en citer des dizaines, quotidiennement avec mon équipe, nous sortons des gens de la rue quotidiennement dans le 20<sup>e</sup> arrondissement tous les jours, nous sortons des gens à la rue, nous trouvons des hébergements, etc. Vous dites « la Ville fait plus ce qu'elle doit faire ». Absolument, elle le fait depuis 2001, plus que ce qu'elle doit faire. Depuis 2001 la Ville de Paris... donc il y a eu plusieurs gouvernements, a pris la décision politique de faire plus que ce qu'elle doit faire, ça ne date pas de ce gouvernement, ça date de tous les gouvernements depuis 2001. Bon, que je sache, alors d'ailleurs actuellement dans le 20<sup>e</sup> arrondissement nous avons le gymnase de la rue des Haies, le gymnase des Vignoles qui est occupé avec plus de 80 places d'hébergement, comme c'est fréquemment le cas, ce qui nous pose, d'ailleurs et je vois que l'adjoint au sport ne me démentira pas, ce qui nous pose des problèmes par rapport aux associations. C'est pour ça d'ailleurs pour votre bonne information que j'ai demandé à Madame VERSINI, à ses équipes, à la DASES, etc. de faire tourner un peu les gymnases. Nous avons suggéré par anticipation il y a déjà plusieurs années que ce soit chaque année un gymnase différent dans le 20<sup>e</sup> et malheureusement pour des raisons de praticité pour les services et toujours sur Vignoles que ça tombe, ce qui finit par devenir un véritable problème pour les associations alors que le 20<sup>e</sup> s'est toujours porté candidat, toujours depuis que je suis maire, pour accueillir des personnes à la rue. On a même mis en place, on a même inauguré dans le 20<sup>e</sup> de nouvelles façons d'accueillir les personnes à la rue. Je rappelle que j'ai inauguré il y a un mois de cela une pension de famille place Emile Landrin, je rappelle que le 20<sup>e</sup> arrondissement est l'un des trois arrondissements qui comportent le plus de CHRS, CHU, pension de famille, lieu d'accueil spécialisé, etc., avec Aurore, avec le Centre d'action sociale protestant, avec Emmaüs, etc. Et je rappelle aussi qu'en 2008, quand je suis devenue maire, j'ai mis contrairement à ce que... enfin mon prédécesseur avait toujours refusé de le faire, j'ai créé immédiatement une maraude spécifique au 20<sup>e</sup> qui est animée, qui est gérée par « Aux captifs, la libération ». Donc je peux vous dire qu'en matière de personnes à la rue, je crois

avoir une certaine expérience et j'ai beaucoup travaillé évidemment avec le service du secrétariat général de la Ville qui travaille sur ces questions, et avec toutes les associations compétentes. Ce que je peux vous dire, c'est que c'est d'une extrême complexité que des gouvernements qui ont dit parce que c'est du ressort de l'émotion, c'est du ressort évidemment de la révolte devant la situation de certaines personnes, « il ne faut plus qu'il y ait de personnes à la rue », c'est ni le premier ni le dernier gouvernement qui fait ce genre de déclaration, hélas, mais je vous le dis aussi, attention aux caricatures, il y a des personnes qu'on a beaucoup de mal à sortir de la rue, et je vous mets au défi dans des maraudes, de venir faire des maraudes avec moi, et de dire à des personnes « On a un hébergement pour vous, vous venez avec nous », vous verrez s'ils vous suivront. Alors ça, demandez à tous les travailleurs sociaux qui font ce métier si c'est si facile que ça. D'ailleurs, Porte de Bagnolet, il y a un campement qui s'est installé il y a déjà plusieurs années, avec des personnes, régulièrement la maraude va leur proposer des hébergements à ma demande, et régulièrement ils refusent d'aller dans ces hébergements. Ce qui m'a valu d'ailleurs des plaintes des voisins mais je vous rassure en très petit nombre parce qu'on est quand même dans le 20<sup>e</sup> mais les personnes qui sont Porte de Bagnolet sur les soupiraux du métro devant le parc Séverine, très régulièrement refusent les hébergements et les solutions qu'on leur propose. Et puis parfois vous avez des gens qui acceptent et qui dès le lendemain refoutent le camp. C'est d'ailleurs pour ça qu'on a créé une structure, je le rappelle, dans le sud de l'arrondissement près de la rue des Maraîchers, on a créé une structure innovante, très particulière, qui réserve des chambres pour des personnes à la rue sans contrainte d'y rester, ils peuvent entrer et sortir, c'est pour réhabituer à être à l'intérieur, des gens qui ont été en errance pendant très longtemps. Donc toutes ces situations sont diverses, complexes, douloureuses, difficiles, on ne peut pas traiter des gens en couple comme on traite des gens seuls, on ne peut pas traiter des familles comme on traite des célibataires, etc. Il n'y a pas de baguette magique, je vous le dis, il n'y en a pas, et ce n'est pas qu'une question d'argent, non plus. Bon, alors, attention aux caricatures. Donc moi je ne prendrai pas part au vote puisque je considère que ce vœu ne fera pas avancer la situation des personnes à la rue d'un iota. La Nuit de la solidarité me paraît déjà beaucoup plus positive parce que ça va nous permettre d'investir certains endroits comme, par exemple, les urgences de l'hôpital Tenon où vous vous rendez compte que tous les soirs il y a des familles entières qui dorment et que, par la suite, nous essayons de loger, etc. Madame PRIMET, après on va passer au vote.

#### **Mme PRIMET**

Oui, je veux juste dire qu'on parle d'un vœu sur les problèmes d'hébergement et dire que c'est un vœu politicien, ça me paraît quand même un peu compliqué de dire que ce n'est pas un sujet municipal, c'est quand même... ces gens-là vivent dans notre ville. Vous parlez d'exception qui confirme peut-être la règle mais ce vœu n'attaque pas la Ville, ne vous attaque pas vous, elle attaque l'État qui ne fait pas son travail et y compris qui ne répond pas à des propositions qu'on lui fait et qui pourrait amener des solutions. Donc je ne comprends pas où est le problème.

#### **Mme CALANDRA**

Alors je ne sais pas, je vais vous expliquer, moi le Préfet RAVIER m'a appelé aujourd'hui pour qu'on cherche ensemble des lieux d'hébergement et qu'on mette en place des maraudes de jour, etc. Qu'est-ce que vous voulez ? Je travaille quotidiennement avec l'État, ce n'est pas si simple que ça, et l'État finance les places d'hébergement, beaucoup de places d'hébergement. Et depuis le nouveau gouvernement elle en finance davantage qu'avec l'ancien. Moi je ne sais pas vous dire les choses autrement. Maintenant écoutez, on va passer au vote. Oui, Monsieur EPARA.

#### **M. EPARA EPARA**

Oui, Madame la Maire. Présenté comme vous l'avez fait tout à l'heure, on ne peut qu'être d'accord avec vous sur certaines choses et sur l'ensemble mais bon, je tiens quand même à souligner que ceux qui sont censés dans ce Gouvernement actuel donner des informations doivent donner approximativement les informations les plus près, parce que s'ils sont là juste pour faire la propagande et de dire qu'il y a moins de 50 personnes dans la rue, c'est du n'importe quoi. Pour exemple, il y a deux semaines, il y a eu une maraude dans le 20<sup>e</sup> arrondissement et qui a pris sa part de responsabilité en hébergeant ces gens-là ? C'est le local de la section du parti socialiste qui a fait ça, donc qu'on ne nous dise pas qu'il y a eu 50 personnes, on en avait un peu plus que ça. Donc, quand vous présentez les choses comme vous, vous le faites Madame la Maire, on peut le comprendre et

c'est juste et c'est logique mais que ceux qui sont censés faire la propagande de ce gouvernement ne le fassent pas et qu'ils donnent des chiffres corrects. Sinon, on va rentrer dans l'émotivité et on va aller dans tous les sens parce qu'on a les chiffres et on peut les sortir. Je vous dis juste la dernière maraude, il y a deux semaines, c'était 80 personnes.

### Mme CALANDRA

Monsieur EPARA, si on analyse les chiffres d'hébergement payé par l'État en Île-de-France et à Paris, je suis sûre que vous soyez surpris par le nombre de places, je vous redis qu'il peut y avoir des places et qu'il peut y avoir... ce n'est pas un stock de personnes, c'est un flux constant. Des réfugiés soudanais et afghans, il en arrive tous les jours. On ne va pas y passer la nuit.

*Après consultation des membres, le vœu est adopté.*

- **V20-2018-025 : Vœu relatif à la volonté du Gouvernement de trier les personnes migrantes dans les centres d'hébergement d'urgence, déposé par les élus du groupe Communiste - Front de Gauche.**

### Mme PRIMET

Alors nous avons déposé ce vœu suite à l'annonce de la circulaire du 12 décembre de Gérard COLLOMB qui a d'ailleurs suscité un tollé parmi les associations. Le Gouvernement veut mettre en place dans le pack d'hébergement d'urgence un suivi équivalent à celui assuré par l'Office français d'immigration et de l'intégration dans le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés et les personnes hébergées pourraient être sorties du dispositif si des équipes mobiles donc de l'OFII et de la Préfecture, s'il était avéré qu'elles sont en situation irrégulière et donc cette circulaire vise uniquement les sans-papiers pour les amener donc, entre guillemets, vers un dispositif adapté en vue d'un départ contraint. Sous prétexte de garantir les droits des personnes, notamment le droit d'asile en réorientant les personnes réfugiées vers des logements pérennes, il s'agit bien d'un tri des migrants qui est organisé avec une obligation de quitter le territoire, une OQTF à la clé, pour les personnes qui ne sont pas en règle. Seulement voilà, cette circulaire a suscité donc un refus catégorique des associations comme le Secours catholique, Médecins Sans Frontières, Médecins du Monde, Emmaüs, la fondation Abbé-Pierre et encore plus de 20 autres associations qui ont d'ailleurs saisi le Conseil d'État parce qu'elle remet en cause l'inconditionnalité de l'accueil, comme d'ailleurs le défenseur des droits l'a fait savoir le 13 décembre. L'inconditionnalité de l'accueil, qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire que toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès à tout moment à un dispositif d'hébergement d'urgence. Alors on ne peut pas répondre justement à la saturation de l'hébergement en chassant les personnes vulnérables de nationalité étrangère dans les lieux où elles auraient trouvé refuge. Il s'agit bel et bien d'une politique de contrôle des flux migratoires et non d'accès au droit. Cette mesure est inhumaine. Elle porte atteinte aux droits fondamentaux des personnes et met un caractère discriminant dans l'accueil et la mise à l'abri de ces personnes. Donc, pour nous, il s'agit au contraire d'augmenter les possibilités d'hébergement, d'assouplir les critères et contraintes intenable pour l'accès au séjour des étrangers avec de plus en plus de personnes de nationalité qui sont souvent salariées et présentes en France depuis des années et qui restent dans l'illégalité et aussi de faciliter l'accès au logement des personnes dans l'hébergement en augmentant, par exemple, le nombre de logements PLAI. Voilà pourquoi nous avons déposé ce vœu et vous pourrez peut-être à nouveau dire que c'est un vœu politicien. Non, je pense que les associations dont beaucoup de gens, de nos habitants font partie et se sentent concernés et souhaitent qu'on dise ça de cette circulaire.

### Mme GUHL

Oui, moi je voudrais abonder dans ce sens, c'est effectivement scandaleux que de demander à des associations d'effectuer ce travail et ce tri. Ça met en cause l'inconditionnalité de l'aide qui est une valeur fondamentale pour les structures associatives qui travaillent, alors je parle des structures associatives, ce ne sont pas les seules concernées puisque il y a également nos propres centres d'hébergement qui le sont, mais pour les structures associatives qui travaillent, c'est absolument scandaleux. Imaginons un instant que dans les conflits armés on demande à la Croix Rouge de trier les personnes qu'elles aident en fonction de tels ou tels critères, en fonction de telle ou telle régularité. On n'imaginerait même pas ça possible parce que même au niveau international, l'inconditionnalité de

l'aide existe alors qu'on essaie de l'imposer en France... c'est vraiment... à moi ça me semble vraiment scandaleux et je crois qu'on a touché là quand même un sujet extrêmement sensible et ce n'est pas pour rien que l'ensemble des associations de notre pays se sont mobilisées et y compris les défenseurs des droits se sont mobilisés pour dénoncer cette circulaire, donc pour ma part, et pour mon groupe, nous voterons ce vœu amendé puisqu'il y a une version amendée sur table.

### **Mme CALANDRA**

Monsieur... alors, Monsieur LE BORGNE, puis Monsieur MARTIN.

### **M. LE BORGNE**

Oui, pour vous dire que le groupe PS et apparentés votera aussi ce vœu. À vrai dire il s'inscrit dans une continuité puisque en décembre dernier un vœu a été voté en Conseil de Paris, avant la publication de la circulaire, réaffirmant le soutien de la Maire de Paris à l'inconditionnalité de l'aide et à son principe à un moment où effectivement ces projets de circulaire étaient en débat. Donc il s'agit d'une continuité désormais que la circulaire est sur table, donc depuis... enfin est en vigueur depuis le 11 décembre, en tout cas, aux mains des Préfets, que, comme l'ont dit mes collègues effectivement que l'ensemble des associations impliquées dans le secteur, notamment la Fédération des acteurs sociaux présidée par Monsieur Louis GALLOIS, s'opposent complètement à cette circulaire parce qu'elle remet effectivement en cause, bien qu'elle s'en défende, le principe de l'inconditionnalité de l'aide, sachant que des contrôles administratifs sont possibles bien en dehors, et ils seront d'ailleurs largement exercés mais voilà. Elle remet en cause la nature même du métier de travailleur social, en permettant de rompre malheureusement le pacte de confiance qui existe entre réfugiés, quels qu'ils soient, exilés mais d'ailleurs nationaux aussi, il n'y a pas de question, et travailleurs sociaux, mais elle induit une rupture de pacte de confiance aussi entre associations et le gouvernement au moment où un projet de loi sur l'immigration est débattu, dont les premières lignes, il me semble, nous font apparaître qu'essentiellement derrière une volonté de gérer les flux migratoires, ce qui n'est pas en soi négatif, mais que sous un angle sécuritaire et répressif. On peut notamment citer le doublement de la détention administrative de sécurité ou le raccourcissement par deux des délais de recours pour le droit d'asile, ce qui est aussi largement critiqué. Et je pense que c'est un débat dont la Ville peut s'emparer pour plusieurs raisons, pour la tradition d'accueil effectivement que la Ville et le 20<sup>e</sup> arrondissement ont, et que vous avez souligné tout à l'heure, Madame la Maire, puisque la Ville a permis l'ouverture de 2 000 places en hébergement d'urgence depuis 2014, que la CASVP en gère près de 1 000, et que 40 % des capacités d'urgence franciliennes sont localisées à Paris. C'est aussi une question de respect de l'ordre public parce qu'on pourrait imaginer largement que ces personnes, si ce pacte de confiance dont je parlais était rompu, effectivement, se retrouveraient à la rue, ce qui n'est une solution souhaitable pour personne.

### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie. Monsieur MARTIN.

### **M. MARTIN**

Donc, est-ce que la circulaire remet en cause l'inconditionnalité de l'aide et de l'hébergement ? La réponse, on va l'avoir dans peu de temps puisque les associations ont porté cette circulaire devant le Tribunal administratif et le Conseil d'État et donc on saura parce que, de toute façon, cette inconditionnalité elle est inscrite dans la loi et si l'État s'avisait à faire des circulaires qui seraient non conformes à la loi, cette circulaire serait cassée. Donc pour faciliter nos débats, nous allons attendre l'avis du Conseil d'État qui dira les choses. Quelle est l'intention du Gouvernement ? Parce que tout d'un coup-là on n'a plus parlé de la saturation des hébergements d'urgence, alors là il n'y a pas... on n'est pas revenu dessus, alors que c'est précisément aussi la question, c'est qu'il y a, dans les hébergements d'urgence, toute une série de personnes que ce soit des gens qui y sont depuis trop longtemps à qui on devrait pouvoir offrir un logement plutôt que de l'hébergement d'urgence. Il y a des gens qui y sont et qui, de fait, aux termes de la loi, ont vocation à quitter ce territoire. Il y a des gens qui sont effectivement en demande d'exil ou de statut et de statut d'asile politique, bref. Si vous voulez, il y a effectivement dans ces centres d'hébergement des personnes qui ne relèvent pas des mêmes dispositifs. D'ailleurs la Ville de Paris n'exerce pas non plus les mêmes dispositifs en fonction des personnes à qui elle a à faire, en fonction précisément du statut particulier des personnes à qui

elle vient en aide. Donc, je le répète, la question qui est posée et l'intention du Gouvernement, c'est laquelle ? C'est de mieux accueillir ceux qui ont le droit parce qu'on le fait très mal, et notamment nous n'accueillons pas suffisamment bien les réfugiés et les personnes à qui nous accordons l'asile. Oui, nous avons un problème dans les centres d'urgence qui sont totalement saturés. Ce problème, je l'ai dit tout à l'heure. Il ne relève pas des six mois qui viennent, c'est un échec complet de la société française, de l'État français depuis des années. Alors, oui, il y a une demande d'avoir plus d'efficacité dans ces politiques publiques. Il y a une demande d'avoir plus d'efficacité dans ces politiques publiques et qu'on arrête peut-être de dire quand on est dans l'opposition de Gauche, on va régulariser tous les sans-papiers et quand on est de responsabilité de Gauche, on fait des circulaires avec des critères qui effectivement discriminent, trient entre eux les sans-papiers qui ont droit à la régularisation et ceux qui n'ont pas droit et donc ont vocation à partir. C'est la réalité des politiques aujourd'hui. Et vous en êtes tout aussi comptables que nous. Donc, il y a deux pôles sur ces politiques-là qui ont toujours été abandonnés. C'est l'immigration zéro et heureusement nous sommes encore un pays d'immigration, et nous souhaitons le rester et c'est le pôle ou la position des frontières ouvertes, ce qui n'a jamais été le cas en France où toutes les politiques ont consisté à avoir une régulation des flux migratoires. Je ne vais pas reprendre tous les débats qu'il y a eu, que ce soit sur des gouvernements de Gauche ou de Droite. Le problème c'est précisément que ces discours de réalité sur la manière dont on doit gérer ces frontières et les flux migratoires sont contradictoires avec la réalité que nous avons, à la fois dans les centres d'urgence et dans la société française. À un moment, il faut arriver à rapprocher l'efficacité des politiques publiques des discours que l'on tient. Je terminerai en disant que, de toute façon, chacun sera convaincu que ces questions-là ne trouveront pas de solution pérenne au niveau national. Nous vivons dans un espace européen. Il convient que ces situations soient traitées de façon européenne avec des législations communes puisque nous avons des frontières communes avec des législations communes, avec évidemment des structures et des études de cas qui soient faits par des fonctionnaires européens. La dernière chose que je voulais dire, c'était tordre le cou à ce que vous avez dit. On ne demande pas aux associations ou quoi que ce soit. Ce sont simplement des fonctionnaires et pas des policiers, des fonctionnaires de l'OFII qui pourront se rendre dans les centres d'hébergement afin, sur la base du volontariat, de faire un recensement des personnes qui sont là. Les personnes ne veulent pas répondre, elles ne répondent pas. C'est les termes exacts de la circulaire.

### **M. EPARA EPARA**

Merci Madame la Maire. Bon, on ne va pas continuer la polémique mais je crois qu'on ne comprend plus rien de ce qui se passe dans la tête de Monsieur Renaud MARTIN parce que franchement, même la Droite représentée ici par Monsieur PERIFAN n'a pas osé utiliser ce genre d'argument. Franchement. Alors je prends son dernier argument qu'il vient de présenter, qui est de dire que c'est les fonctionnaires qui rentreront dans les centres d'hébergement. Je lui rappelle que le simple fait de savoir qu'il y a des gens qui vont rentrer dans les centres d'hébergement qu'ils soient fonctionnaires, policiers ou quoi que ce soit, ces migrants vont sortir de ces centres d'hébergement et vont se retrouver dans la rue et le problème sera encore plus compliqué que ce qu'il n'était. Donc je préfère m'arrêter là parce que je crois que je vais m'énerver.

### **Mme CALANDRA**

Comment est-ce qu'ils font leur demande d'asile ou d'hébergement alors ? Parce que, excusez-moi, moi j'ai accompagné de très nombreux migrants à l'OFII qui est situé dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, et il y a des queues tous les jours rue de la Roquette pour aller faire les dossiers, il ne me semble pas qu'ils fuient les fonctionnaires de l'OFII, enfin bon bref. Monsieur GUERRIEN.

### **M. GUERRIEN**

Oui, rapidement donc je vois que bon, eh bien, pour exister, Monsieur MARTIN est prêt à toutes les provocations, ça va être son nouveau rôle, si j'ai bien compris. Un peu à la même manière qu'Épency EPARA EPARA, j'ai levé la main pour réagir aux propos et à la logique insupportable qu'est celle de Monsieur MARTIN. Je ne vais pas faire trop long parce que sinon je vais m'énerver, ce n'est pas la peine. Néanmoins, je tiens à rappeler le principe d'universalité et qui va bien au-delà aussi des centres d'hébergement. C'est-à-dire que le raisonnement que vous appliquez aujourd'hui, Monsieur MARTIN, vous l'appliqueriez aussi pour les enfants qui vont à l'école ? Vous l'appliqueriez aussi pour les jeunes ou les gens qui fréquentent les centres sociaux là où on y offre des services ? Vous me

parlez du Conseil d'État mais là vous revenez sur des principes aussi qui sont fondamentaux et des valeurs auxquelles nous sommes attachés. On l'a vu dans l'histoire bien sûr qu'on peut faire changer les valeurs, leur application, etc. Mais la logique à laquelle vous faites référence elle ramène aussi à voir des comportements zélés parfois, d'une part, de l'administration, ce qui nous rappelle parfois aussi des mauvais souvenirs en France, mais je vais juste...

### **Mme CALANDRA**

Attention, le point Godwin approche, Monsieur GUERRIEN, je ne vous laisserai pas dire n'importe quoi quand même.

### **M. GUERRIEN**

D'accord. Très bien. Mais effectivement je suis un petit peu en colère donc je ferai mieux de ne pas trop développer là-dessus. Je vais juste finir sur un exemple, pour le coup, concret. J'ai échangé récemment avec un responsable de centre social, à Paris, ce n'est pas dans le 20<sup>e</sup>, qui m'a fait état d'une perte de subventions de plus de 20 000 € puisqu'il n'a pas voulu communiquer des informations sur l'identité, l'origine, etc. C'est une application directe de la circulaire Collomb, donc il a perdu plus de 20 000 € de subvention parce qu'il a refusé de communiquer les informations concernant les jeunes qui fréquentent son centre social, et c'est donc potentiellement un demi-équivalent en temps plein qui est perdu sur son centre. J'ai peur que ce ne soit qu'un début et ce sont aussi des points sur lesquels nous devons être vigilants. Quant à savoir si la France qui reçoit donc un sur plus de 1 000 habitants, c'est le ratio équivalent pour la France en termes de réfugiés et d'exilés, enfin appelez-les comme vous voulez, ces gens qui sont en train de fuir des guerres, des atrocités mais qui sont en très petite partie sur notre continent européen, la plupart des gens qui fuient les atrocités sont en réalité en Turquie, au Liban, etc., très loin d'ici, la France en prend très, très peu, et je ne sais pas quel terme employer dans votre vocabulaire technocratique mais en tout cas, on a largement la capacité de les accueillir dans notre pays. Il faut arrêter de se raconter n'importe quoi et d'autres pays font beaucoup mieux. En Suède on est sur un ratio qui est 10 fois supérieur par exemple. Et c'est ça aussi qu'on défend comme principe, comme valeur dans cette assemblée et c'est le sens de ce vœu. Alors, c'est à votre tour de faire des petites polémiques politiciennes de défendre la politique du Gouvernement, peu importe nous ici ce qu'on défend c'est des valeurs et c'est bien pour cette raison qu'on votera ce vœu et non seulement on le votera mais on continuera à le défendre pendant longtemps dans cette assemblée et ailleurs. Merci.

### **M. GLEIZES**

Oui, donc on commence à s'habituer au changement de position de Monsieur Renaud MARTIN mais ici, ce qui est surprenant, c'est que beaucoup de personnes de Droite, y compris des gens d'En Marche, se sont opposés à cette circulaire notamment des gens des Écologistes aussi qui sont passés En Marche. Donc, se sentir obligé de justifier une position alors que même dans son propre camp il y a des gens qui s'y sont opposés... Monsieur TOUBON, c'est quand même un ancien député, un ancien maire du 13<sup>e</sup> arrondissement du RPR qui a fait tout l'argumentaire, parce qu'au-delà du principe inconditionnel, ce qui a toujours... notamment Madame VERSINI aussi, tout ce qui a toujours affecté les gens issus du courant du catholicisme social, c'est la séparation entre la fonction du social et la fonction de la Police et tout justement, jamais il n'y a eu aucun contrôle, quel qu'il soit administratif, policier, parce que quand on commence à faire du contrôle administratif, après on peut aller très, très loin parce que article 40 du Code de procédure pénale, normalement si je fais un contrôle administratif, je veux dire la Police, il y a des gens qui sont en situation irrégulière dans ce lieu, on peut aller très loin, si on applique le droit. Tout justement beaucoup de gens de Droite ont toujours mis une séparation entre cette question du social et cette question de la Police et là j'ai l'impression qu'on est totalement dans une expérience de Milgram grandeur nature de cette soumission naturelle à l'autorité et plus aucun esprit critique. Une mesure a été défendue par le Gouvernement, donc on va attendre que le Conseil d'État donne sa position et aucune analyse critique, parce que je suis pour, je suis contre par rapport à mes valeurs, uniquement je suis la voix de mon maître. Je suis abasourdi parce que ce genre de dérive et tout justement ça me fait vraiment penser aux expériences de Milgram, c'est inquiétant sur ces dérives parce que jamais la Droite n'avait osé aller aussi loin dans le contrôle. Jamais. Alors je ne sais pas qu'est-ce que pense Monsieur PERIFAN de cette mesure mais quand même. Quand ces barrières commencent à céder, on peut

s'inquiéter pour le devenir de notre société. Donc j'espère que la raison va revenir et qu'est-ce que ça signifie concrètement de faire un contrôle administratif ?

### **M. SOREL**

Bon, je ne sais pas s'il faut réveiller Monsieur PERIFAN sur cette question. Non, non, je ne suis pas sûr d'avoir envie d'entendre ce que vous avez à dire sur la question. Par contre, j'ai été effectivement assez estomaqué de ce qu'a dit Monsieur Renaud MARTIN. Bon, je n'ai pas forcément envie de rentrer dans votre tête. Je vais me contenter de faire remarquer que votre stratégie consiste à faire glisser le débat vers un certain nombre de questions sur « faut-il ou pas régulariser tous les sans-papiers » ou bien « comment on gère, comment on comprend la politique migratoire en France et en Europe ». Bon, la ficelle est un peu grosse. Là il ne s'agit pas de ça. Je ne suis pas sûr qu'on soit tous d'accord d'ailleurs sur cette question. Il s'agit effectivement de l'inconditionnalité de l'accueil et je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit par Jérôme GLEIZES qui est qu'on ne peut pas mélanger, confondre le social et la Police et qu'il est évident que, s'il y a les fonctionnaires qui vont dans les centres, la conséquence immédiate, c'est que les gens n'iront plus, ils vont aller dans la rue. Là il s'agit de quoi ? Il s'agit de savoir si on veut que les gens, en particulier quand il fait froid aujourd'hui, soient obligés de vivre dans la rue parce que le Gouvernement a décidé qu'il fallait transformer les centres d'accueil en centre de tri. Là on est en train de mélanger deux choses. Et quant à attendre l'avis du Conseil d'État, j'imagine que c'est comme ça que vous arrivez à dormir tranquillement la nuit peut-être avec votre conscience mais on va dire que nous, on écoute aussi ce que disent les associations qui sont sur le terrain. Quel que soit ce que dira le Conseil d'État, je fais confiance aussi à l'expertise des 27 associations, je crois, qui pensent aujourd'hui que cette circulaire est extrêmement dangereuse et est scandaleuse. Et l'utilité justement de ce vœu qui a été déposé par le PC, c'est justement que la Ville de Paris pèse de tout son poids sur cette question et qu'il y ait une vigilance de la société par rapport à cette circulaire scandaleuse.

### **Mme CALANDRA**

Alors, juste une chose puisque j'imagine qu'on va procéder au même vote qu'avant. Moi je vais faire NPPV aussi pour les mêmes raisons qu'avant, juste une précision quand même pour qu'il n'y ait pas de manipulation, ma politique comme maire du 20<sup>e</sup> arrondissement d'accueil des personnes étrangères soit demandeuses d'asile soit qui ne rentrent pas dans les critères des demandes d'asile – et Monsieur GUERRIEN, je vous rappelle que le Gouvernement, ce Gouvernement comme son prédécesseur ont explicitement réaffirmé le respect du droit d'asile. Je ne sais pas pourquoi vous parlez des gens qui fuient les guerres parce que les gens qui fuient les guerres, les persécutions, etc. rentrent dans le cadre du droit d'asile, il n'a jamais été question de le remettre en cause. Je vais revenir sur quelques dossiers que nous avons traités aussi avec la Ville de Paris. Je vous le dis tout de suite, je ne vais pas discuter de cette circulaire sur laquelle je pourrais parler assez longuement mais une chose est sûre, c'est que dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, moi je pense en tout cas avoir été à l'origine de l'accueil, de la régularisation, j'ai aidé à trouver des boulots, des logements à des dizaines et des dizaines, et des dizaines de migrants et je continue à le faire. Pas plus tard qu'il y a deux jours, j'ai réussi à placer un jeune qui est arrivé à 15 ans en France en apprentissage avec d'ailleurs quelqu'un de RESF. Je voulais cependant dire ceci, je le dis depuis des années, et mon équipe en est témoin parce qu'elle entend mes énervements, qu'il n'est pas acceptable, il n'est pas normal que certains pays, en raison de leur politique raciste, discriminatoire, ou de leur politique sociale, nous envoient, car c'est organisé par des réseaux de passeurs, par exemple, des mineurs, au nom de quoi ? Que je sache, le Maroc et l'Algérie ne sont pas en guerre et ce sont des pays, en tout cas, l'Algérie qui bénéficie de la rente pétrolière, au nom de quoi retrouvons-nous des mineurs, de plus en plus jeunes marocains dans nos rues, que nous prenons en charge bien entendu, comme nous l'avons toujours fait, sauf que je ne sais pas si vous êtes au courant ils étaient surtout dans le 18<sup>e</sup> arrondissement et un peu dans le 20<sup>e</sup>, ces gamins sont dans un tel état psychique, un tel état de violence individuelle, un tel état de drogue, de consommation de drogues qu'ils refusent de rentrer dans les cadres habituels de l'hébergement. Au nom de quoi ici à Éléonore Roosevelt, devons-vous continuer à accueillir des jeunes mineurs algériens ? Ce pays qui dispose de la rente pétrolière et qui fait quand même en sorte que 30 % de sa population soient au chômage. 30 % des Algériens sont au chômage, est-ce que c'est normal, est-ce que c'est à nos pays d'assumer ça ? Est-ce que vous trouvez normal qu'un pays que je connais très bien qui s'appelle l'Inde laisse des réseaux de passeurs dans les villages indiens organiser des migrations massives alors que l'Inde est devenu un pays avec un taux de croissance à deux points ? Pardonnez-moi, mais moi je continuerai à accueillir

des Soudanais, des Afghans, des Irakiens, des Albanais, etc., bien sûr, encore que l'Albanie ça se discute. Mais excusez-moi de vous dire, qu'il y a un certain nombre de pays notamment alors on peut parler, je vais en reparler une fois de plus, je l'ai déjà dit, pourquoi des pays membres de l'Union européenne, la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie, maltraitent-ils les populations Rom au point qu'on les retrouve massivement dans nos rues ? Pourquoi ? Et il y a eu plusieurs réunions avec le procureur de la République en présence de la Maire de Paris et de Colombe BROSSEL, au cours desquelles il a été posé la question des mineurs, notamment marocains, et croyez-moi que le ton n'était pas tout à fait à dire que c'était normal de les accueillir. On va les accueillir, bien sûr des mineurs on ne va pas les délaisser, on l'a toujours fait. Mais quand même à un moment donné, il faut se poser la question de savoir pourquoi on retrouve certaines populations dans nos rues. Vous ne pouvez pas comparer un mineur marocain de 12 ans à la rue avec la situation de quelqu'un qui fuit la guerre en Syrie, ce n'est quand même pas tout à fait la même situation. Il ne s'agit pas de faire du tri. Vous savez très bien qu'on les accueille, c'est même un épuisement pour nous. Pourquoi ? Parce que ça pèse sur qui, à votre avis, l'accueil des migrants ? En plus ça pèse toujours sur les mêmes quartiers, les quartiers en politique de la Ville, sur les nôtres. Mais vous, vous étiez où quand moi j'ai organisé l'hébergement avec la RIVP et Paris Habitat, de migrants, je ne le dis même pas, tellement c'est compliqué à organiser avec une association comme le GAS, vous n'étiez pas dans les réunions mais je peux vous dire que même ces associations elles trouvent anormal, anormal qu'il y ait un certain nombre de pays, vous savez même qu'il y a des familles qui organisent parce qu'elles savent, elles connaissent la loi française, elles organisent l'arrivée d'enfants mineurs chez nous pour qu'il soit pris en compte par l'Éducation nationale française. C'est organisé par des réseaux de passeurs, bon sang. C'est une réalité depuis des années, des dizaines d'années. Quand j'entends parler des heures les plus sombres de l'Histoire qui sont toujours convoquées... vous avez déjà essayé de gérer ces gosses de 12 ans qui sniffent de la colle toute la journée ou de l'éther ? Ces gamins marocains dans un état de misère absolue, pourquoi est-ce qu'ils sont chez nous ? Le Maroc est en guerre ? Le Maroc n'a pas les moyens de les nourrir, de les élever, de les éduquer ? Enfin ! À un moment donné quand même, il faut parler de choses sérieuses. Non, non, non, Madame GUHL, allez, on va passer au vote.

*Après consultation des membres, le vœu est adopté.*

- **V20-2018-026 : Vœu pour la tenue d'une réunion tripartite entre le collectif « carton rouge », le promoteur Icade et Mme Hidalgo concernant le projet sur le site de l'ancien rectorat avenue Gambetta, sur proposition de Laurent Sorel et du groupe Place au Peuple.**

### **M. SOREL**

Alors on va faire court. Il est déjà tard. Par contre, on n'a jamais parlé, sauf erreur de ma part, de la tenue d'une réunion tripartite entre le collectif « Carton rouge », le promoteur Icade et Madame HIDALGO. Alors juste pour précision, effectivement tout le monde sait de quel projet il s'agit. Alors je vous rassure, nous ne proposons pas de remplacer ce projet de centre commercial par une forêt, encore que, mais nous voulons remettre à plat ce projet et faire en sorte qu'il y ait plus de transparence et surtout que la Ville écoute. On est encore une fois dans une situation un peu compliquée où il y a des habitants, un collectif « Carton rouge » qui organise les débats sur le terrain, vu que la Mairie ne le fait pas. Il y aura d'ailleurs un débat qui sera organisé par cette association à la Maison des Fougères vendredi prochain, et il nous semble, nous, qu'il faut que la Mairie du 20<sup>e</sup> et la Ville de Paris soient beaucoup plus proactives sur cette question. Je précise que nous avons un amendement qui a été discuté avec notamment Monsieur GUERRIEN sur ce vœu parce qu'il a été un petit peu, on va dire qu'on n'a parlé que du vote du vœu du groupe Place au peuple, le 23 mai 2017, or pour être tout à fait juste, nous n'avons pas été les seuls à porter ce débat au Conseil d'arrondissement. Donc comme il a été écrit aujourd'hui, je vais peut-être le dire à voix haute, le lire à voix haute, c'est-à-dire remplacer le considérant le vote du vœu du groupe Place au peuple au Conseil d'arrondissement du 23 mai par la formulation suivante que je lis donc : « Considérant les vœux adoptés en Conseil de Paris le 26 septembre 2016 qui proposaient de réunir l'ensemble des acteurs concernés, dont les élus, afin de travailler à faire évoluer le projet de grande surface alimentaire programmée au 94 avenue Gambetta puis en Conseil d'arrondissement du 23 mai 2017 demandant que la Mairie de Paris étudie tout moyen nécessaire, y compris juridique, pour s'assurer que l'intérêt public a été respecté à l'occasion de ce rachat et que le projet soit remis à plat afin que les propositions alternatives formulées par la population soient sérieusement prises en compte. » Donc, nous demandons évidemment la tenue dans les plus brefs délais d'une réunion tripartite entre

le collectif « Carton rouge », le promoteur Icade et Madame HIDALGO, étant entendu que le promoteur Icade a déjà accepté de rencontrer le collectif « Carton rouge », donc il ne reste que la réponse de Madame HIDALGO.

**Mme CALANDRA**

Bien. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur GUERRIEN.

**M. GUERRIEN**

Oui, merci, en effet, on a eu à plusieurs reprises le débat concernant ce dossier mais qui, en même temps, est d'importance, donc c'est normal. Par ailleurs, il y a eu quand même plusieurs nouveautés depuis la dernière fois qu'on a eu les débats, notamment un événement d'importance puisqu'il y a un nouveau propriétaire qui est Icade et qui est un investisseur institutionnel, ce qui change aussi peut-être ou peut faciliter le débat. Il y a aussi le fait que le temps passant et ces réunions n'ayant toujours pas eu lieu, la mobilisation des habitants, des riverains du quartier qui sont aussi les premiers concernés par ce site grossit. On est maintenant à 4 500 signatures, ce n'est pas rien, c'est rare. Il y a aussi un émoi assez fort puisque dans la revente du site il y a une plus-value de plus de 50 millions d'euros, enfin bon estimés, moi je n'ai pas les contrats précisément qui a été faite par Cargill, et donc un certain nombre de sujets. Mais effectivement on ne va pas refaire l'ensemble du débat maintenant. Ce qui est important aujourd'hui et qui vient en complément d'ailleurs d'une demande du collectif puisque celui-ci a écrit récemment à Madame HIDALGO pour lui demander qu'ait lieu cette réunion tripartite et d'ailleurs chacun d'entre nous a été destinataire d'un courrier du collectif de riverains demandant d'appuyer cette demande, ce que j'invite tout un chacun à faire. Ce qui est important aujourd'hui c'est de pouvoir mettre les intelligences autour de la table, de faire un point sur ce dossier, de le permettre. C'est ce que propose ce vœu, donc évidemment je voterai et nous voterons sur la base de cet amendement puisque je crois que c'est effectivement une mobilisation collective qui a été faite sur ce dossier-là. Donc, soutien bien sûr à ce vœu avec l'amendement tel qu'il a été présenté par Monsieur SOREL. Merci.

**M. GASSAMA**

Oui, juste une explication de vote, on votera contre ce vœu, Monsieur SOREL.

**Mme CALANDRA**

Je vous remercie. Bon, est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Moi je ne vais pas effectivement refaire le match puisqu'on en a parlé plus d'une fois. Je rappelle simplement que nous avons organisé en mairie une rencontre avec la CVI Gambetta à l'époque propriétaire des lieux, le groupe Carrefour, le collectif « Carton rouge » et d'ailleurs Monsieur GUERRIEN y était ainsi que Monsieur Baudrier, moi-même et je crois Madame de MASSOL il me semble, de mémoire. Que j'ai eu Monsieur Olivier VIGNOLE, je l'ai rencontré puis je l'ai eu au téléphone concernant ce sujet et donc je sais qu'il a reçu d'ailleurs une délégation, enfin il a fait recevoir par des cadres de sa société une délégation. Moi il m'a redit les choses, c'est qu'il fait sienne la totalité des engagements de l'acheteur précédent, la CVI Gambetta, y compris les engagements pris par la CVI lors de la réunion avec les élus du 20<sup>e</sup> et Carton rouge sur la commercialisation des trois locaux commerciaux des rez-de-chaussée pour certains à des tarifs moins élevés que ceux du marché, par exemple pour le futur local dédié à l'artisanat. Il fait bien entendu sienne la totalité de la convention signée par les différentes parties prenantes précédentes notamment sur les livraisons ou l'absence de parking clients, etc. Il s'est engagé avec Carrefour à aller au-delà en prenant en compte les demandes complémentaires issues de ces discussions et notamment de cette réunion et aussi de demandes qu'il a reçues par mail comme l'acheminement des palettes et des rolls à travers le magasin, etc., les questions de nuisance sonore, les revêtements de sol adaptés, l'isolation des meubles froids, les pause-cigarette du personnel devant le magasin, les poubelles qui ne doivent pas être sorties trop longtemps avant le ramassage, etc. Il a d'ores et déjà, à ma demande, déjà accepté de re-signer au nom d'Icade la convention précédemment signée par la CVI Gambetta, convention qui sera complétée de ces engagements complémentaires que je viens de citer, issus des échanges et discussions avec la Mairie du 20<sup>e</sup> et Carton rouge, des élus du 20<sup>e</sup> et Carton rouge. Alors, concernant la commercialisation des 16 000 autres mètres carrés, les propriétaires précédents, c'est-à-dire la CVI Gambetta, avaient indiqué aux élus du 20<sup>e</sup> et à Carton rouge qu'ils avaient des touches avec de

jeunes entreprises travaillant dans les nouvelles technologies mais que rien n'était encore concrétisé à la date de la rencontre et le DG d'Icade comme la CVI Gambetta avant lui est tout à fait disposé à étudier toute candidature transmise par la Ville de Paris pour ces 16 000 mètres carrés de bureaux à partir du moment où ces candidats peuvent s'acquitter du prix réclamé par Icade, de même que pour les commerces restant au rez-de-chaussée. Tout sera reconfirmé et écrit dans la convention qu'il va signer à nouveau au nom d'Icade. C'est ce qu'il m'a dit, après est-ce que ça va faire de sa part l'objet d'une discussion dans une réunion tripartite, je n'en sais rien. Je ne peux pas décider à sa place ni à la place de Madame HIDALGO. Moi je demande le retrait de ce vœu puisque je considère qu'Icade a pris en compte les demandes de Carton rouge autant qu'il le pouvait, dans la mesure où comme vous le savez, il a signé également avec le groupe Carrefour. Sinon, j'appelle à voter contre ce vœu qui me paraît remettre cent balles dans le nourrain inutilement comme on dit de nos jours.

*Après consultation des membres, le vœu est adopté.*

- **V20-2018-027 : Vœu relatif à l'hôpital Tenon et à l'AP-HP, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe Place au peuple.**

#### **M. NONY**

Oui, Madame la Maire, mes chers collègues, il s'agit d'un vœu d'urgence qui, hélas, n'a jamais si bien porté son nom puisque l'hôpital public est réellement dans une situation d'urgence et ça s'illustre de façon dramatique comme on le rappelle dans notre premier considérant par des cas de suicides et de tentatives de suicide en milieu hospitalier. Le groupe Place au peuple entend à travers ce vœu relier le cri d'alarme des personnels du service public hospitalier, des citoyens et des usagers. Il y a encore 10, 15 ou 20 ans, la France pouvait s'honorer de la qualité de son système de santé. Aujourd'hui très clairement le système de santé français est en perte de vitesse. Et à l'hôpital public nous sommes réellement confrontés à une situation de crise, une situation de crise à plusieurs niveaux. Des sous-effectifs dramatiques, des conditions de travail terriblement dégradées ainsi qu'une dégradation de l'offre de soins. L'hôpital Tenon, le grand site hospitalier du 20<sup>e</sup> arrondissement n'échappe pas à ces difficultés. Alors dans notre vœu, donc nous avons essayé de faire un inventaire qui évidemment n'est pas exhaustif de la situation à laquelle sont confrontés les personnels, les usagers de l'hôpital Tenon, et ces difficultés sont trop nombreuses pour que je vous les détaille ici. J'espère que vous ayez pu prendre connaissance de ce vœu qui est extrêmement précis mais il faut vraiment noter que nous avons ici une parfaite correspondance entre une logique politique que nous dénonçons et ses effets très concrets sur nos territoires parce qu'on entend souvent dans cette enceinte qu'il faudrait vraiment découpler les sujets de politique locale qui sont de la compétence de notre Conseil d'arrondissement et les questions de politique nationale dont il ne faut surtout pas parler parce que ce n'est pas de notre compétence. Mais là cette question de l'hôpital public à travers l'hôpital Tenon montre bien que tous ces enjeux sont étroitement mêlés, parce que les choix politiques néolibéraux qu'on voit à l'œuvre depuis 20 ans et qui sont responsables de cette dégradation avec une logique de gestionnaire, une logique financière, ont des conséquences très concrètes et très pratiques sur nos territoires avec donc cette dégradation de l'offre de soins, avec une situation de sous-effectifs, avec des conditions de travail qui sont absolument dramatiques pour les personnels, avec des fermetures de lit, et avec une logique de restructuration qui, on le voit, repose exclusivement sur des considérations budgétaires. Il faudrait mentionner aussi l'impact désastreux qu'a pu avoir la tarification à l'activité. Donc vraiment mes chers collègues, je vous invite à voter ce vœu pour prendre en compte la situation à l'hôpital public, la situation à l'hôpital Tenon et la mobilisation des personnels, des usagers et des citoyens en défense de l'hôpital public pour de meilleures conditions de travail des personnels, pour améliorer l'accueil des usagers de l'hôpital public et des patients parce que vraiment nous sommes dans une situation d'urgence pour l'hôpital public. Je vous remercie.

#### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie. Madame MAQUOI.

#### **Mme MAQUOI**

Merci. Simplement on se disait là en aparté qu'on avait envie aussi de se réserver le droit, puisque je suis sûre qu'un vœu similaire sera déposé en Conseil de Paris de pouvoir vérifier. Parce que vous demandez en fait que la Maire de Paris interpelle sur l'ensemble des dysfonctionnements de tous vos

considérants et il y en a nombreux, et il y a des situations qui sont des situations de revendication syndicale et qui sont à négocier et des situations qui sont propres aux usagers et aux patients dans leur demande d'accompagnement, par exemple, dans leur maladie ou alors lors des accouchements ou des choses comme ça, et des choses que l'on ne peut pas vérifier point par point. C'est vrai qu'il est très travaillé, très exhaustif mais du coup, il ne permet pas forcément de pouvoir dire qu'on veut que l'ensemble comme ça soit relayé. Mais je pense qu'un travail en vue du Conseil de Paris pourrait être pertinent.

### **Mme PRIMET**

Alors rapidement c'est pour dire que nous voterons pour. C'est une situation qu'on connaît. On avait, il me semble, fait de mémoire des vœux à l'époque de la grève dont il est fait mention dans ce vœu. Effectivement, ce qui devait arriver arriva, et donc nous soutenons ce vœu.

### **Mme CALANDRA**

Bon, écoutez, moi je ne sais pas quoi vous répondre là-dessus, je peux juste faire état de ce qui s'est passé à Tenon. Donc je rappelle que l'hôpital Tenon fait partie d'un regroupement hospitalier avec Saint-Antoine, Rothschild, Tenon. Qu'est-ce que je peux vous dire ? Bon, nous on est vigilants depuis plusieurs années à la restructuration des bâtiments, à l'entretien. Alors il y avait des situations qui étaient choquantes à la maternité il y a eu 9 millions d'investis dans la maternité pour qu'elle soit refaite et notamment qu'il y ait des douches et des chambres individuelles parce que les parturientes devaient aller au fond du couloir dans des douches collectives. Ensuite, le service d'oncologie a été refait intégralement. Je rappelle aussi que sous ma précédente mandature on a livré le bâtiment Buca qui est quand même flambant neuf. Je rappelle également que nous nous sommes battus tous et que nous avons obtenu la réouverture d'un centre IVG mais dans des conditions bien meilleures que celles qui présidaient avant au fonctionnement de cette structure. On a obtenu un service particulier, plus un scanner enfin une machine particulière, un échographe destiné uniquement à ce service, plus des postes etc. Alors, votre vœu évoque plusieurs choses. Moi, la direction de Tenon nous dit qu'il n'y a pas eu de suicides récents ou antérieurs à l'hôpital Tenon, comme pourrait le laisser entendre l'introduction de votre vœu. En ce qui concerne les réorganisations de travail et la non-stabilisation, je transmets juste ce qu'on m'a dit, puisque je ne gère pas Tenon et la non-stabilisation des projets qui entraînerait la dégradation des conditions de travail et la qualité du service public, comme je viens de le dire, il faut rappeler que l'hôpital a fait l'objet d'investissements de modernisation et de mise aux normes massive ces dernières années. Donc, le bâtiment Meyniel qui accueille les urgences et les services critiques qui a été restauré et mis dans le bâtiment Buca. Le bâtiment Le Lorier qui accueille donc une maternité complètement renouvelée et repensée ainsi que le service de néonatal y est associé. Le bâtiment Morin Proust d'oncologie a été refait intégralement. Ça concourt quand même à une amélioration importante au regard des conditions antérieures jugées parfois indignes et à l'amélioration de l'accueil des usagers. Et donc à la dernière commission locale de surveillance de groupe hospitalier Paris Est, il a été présenté deux projets en cours : la gestion bi-site de l'hôpital Tenon Saint-Antoine de l'actuel service de chirurgie digestive, donc il y a une bascule progressive de dix lits de chirurgie digestive à Saint-Antoine pour laquelle des personnels ont bien été recrutés et sont en poste à Saint-Antoine et vous avez, en ce qui concerne l'oncologie, des conditions bien meilleures qu'avant. Un projet médical redessiné et renouvelé pour cet établissement, une certaine qualité des prises en charge. Je peux en parler puisque, entre autres, ma mère vient récemment d'en bénéficier, donc j'ai fait client mystère, si j'ose dire, en tout cas, elle, et les usagers plébiscitent plutôt la qualité de la médecine exercée à Tenon, notamment dans le domaine de l'oncologie et de l'oncologie maternité puisqu'ils ont un service ultra spécialisé. S'agissant des urgences du bâtiment Meyniel, les cas graves relevant de la neurologie et de la cardiologie sont effectivement transférés à Saint-Antoine mais depuis des années, en cas de nécessité d'hospitalisation dans le cadre du plan de redéploiement de spécialisation de certains hôpitaux à Paris. Sur le plan de la réforme de l'organisation du temps de travail, un travail est toujours en cours, me dit-on à Tenon, sur la concordance des temps médicaux et non médicaux. Tous ces éléments ont été présentés dans les instances centrales de l'AP-HP comme dans les instances locales des sites concernés au mois de décembre 2017 et il y a dans ce cadre effectivement un travail en cours sur le lissage des plannings de nuit à Tenon. Voilà les infos que je peux vous donner, que m'a transmis la Direction. Je ne peux pas vous dire que je sois une spécialiste de la gestion de Tenon. Évidemment je siège dans le comité de surveillance et je fais attention à un certain nombre de choses mais ce n'est pas moi qui gère les personnels. Donc, moi je vais faire comme précédemment, ne prend pas part au vote parce que je ne

suis pas sûre d'avoir tous les éléments d'appréciation. Je ne suis pas sûre que voter ce vœu fasse vraiment avancer le schmilblick. Je ne sais pas. Je pense que la Ville de Paris est dans un processus permanent de discussion avec l'AP-HP, un processus de travail permanent, on siège dans tout un tas de conseils d'administration d'hôpitaux dans lesquels on exprime en permanence le point de vue des élus et donc de la population. Je rappelle qu'il y a des comités de patients qui siègent dans les conseils de gestion des hôpitaux et qui expriment le point de vue des usagers et des patients. Donc je dirais que le tableau que vous brossez de la médecine française en général et parisienne en particulier ne me paraît pas correspondre aux performances affichées internationalement de ladite médecine française qui, année après année, demeure classée plutôt dans les cinq meilleures du monde. Mais bon, je dis ça, par exemple, vous savez qu'à Tenon, il y a le meilleur service d'urologie de France. De France. Alors, ils ont sauvé le rein d'un de mes amis donc je peux en parler, donc je ne sais pas quoi vous dire, moi je vais faire NPPV.

*Après consultation des membres, le vœu est repoussé.*

- **Question relative au devenir de la Maison de l'Air déposée par les élu-e-s des groupes socialistes et apparentés, communistes et écologistes.**

### **Mme CALANDRA**

Je vous donne lecture de la question orale : « Selon l'article 20 du règlement intérieur, quand Madame la Maire comptez-vous organiser la concertation sur le devenir de la Maison de l'Air et quelle forme cette concertation prendra-t-elle ? » Donc, je vous fais la réponse suivante, je vous rappelle que notre Conseil d'arrondissement dans lequel j'ai moi-même voté un vœu parlant de cette concertation n'a eu lieu que le 28 novembre dernier et le Conseil de Paris, début décembre et qu'il y a eu la période des fêtes entre temps. Par ailleurs, je rappelle que nous sommes dans la phase d'installation du Civic Hall. J'ai cru comprendre que les travaux n'étaient même pas finis, je ne suis pas sûre aujourd'hui qu'ils soient installés et donc pas encore dans la phase de l'appel à projets Pavillon. Je vous fais un point d'étape sur la situation, les Hall Civic devaient être lancés, enfin installés en janvier mais pour diverses raisons, retard de la DPA, statut retoqué dans un premier temps par la Préfecture, le lancement est reporté à mars, donc la date est à préciser, je ne l'ai pas la date. Donc le Civic Hall ouvrira en mars prochain. Pour en revenir à l'appel à projets Pavillon qui précédait les votes et l'installation du Civic Hall puisque ça a eu lieu en tout début de mandature, ne perdez pas patience, nous n'en sommes qu'à la phase de diagnostic accessibilité et sécurité menée par la DFA. À ce jour il nous est impossible de débattre sur ce sujet, car nous ne disposons pas de tous les éléments et en fonction des résultats d'un certain nombre de diagnostics, un cahier des charges sera établi par les services centraux pour définir les termes de l'occupation. Je me permets de rappeler l'historique de l'affaire. Un vœu de l'exécutif a été voté au Conseil d'arrondissement du 23 mai 2017, puis au Conseil de Paris du 7 juin 2017. Et ce vœu dit que le Conseil de Paris émet le vœu que le cahier des charges de la mise en concurrence concernant la Maison de l'Air permette d'inscrire ce site dans une démarche d'économie sociale et solidaire avec un équilibre économique de la concession en phase avec le quartier populaire qui l'accueille mais aussi une attention particulière aux emplois locaux, aux emplois d'insertion, à la composition biologique des repas, au recyclage, etc. ; que la Mairie du 20<sup>e</sup> poursuive la concertation locale avec les habitants et le Conseil de quartiers, notamment sur les critères du projet à prioriser soit ensuite associés à la commission élue concession qui donnera un avis sur les projets reçus ; que la Ville de Paris recherche la meilleure forme contractuelle de concession pour permettre de réaliser le projet d'exploitation retenu tout en finançant la mise aux normes, l'aménagement et l'entretien de ce lieu remarquable du patrimoine municipal. Donc à la suite de ce vœu voté en Conseil de Paris, je me permets de vous rappeler qu'il a été proposé au Conseil de quartier Belleville d'organiser, lors de sa plénière de juillet, la concertation dans les termes votés par les conseillers de Paris parce que la démocratie, ça a un sens, comme le rappelait Nathalie MAQUOI lors du dernier CA. Le Conseil de quartier Belleville a refusé ce jour-là d'organiser cette concertation et a préféré voter un vœu demandant l'arrêt pur et simple de l'appel à projets Pavillon. Je rappelle que la Maison de l'Air n'est pas un site géré par la Mairie d'arrondissement. Elle n'est pas inscrite à l'inventaire de l'arrondissement. Ce n'est donc pas moi qui ai la main sur la Maison de l'Air, c'est la Ville de Paris. Il s'agit d'un site parisien. Le choix d'intégrer ce site dans l'appel à projets Pavillon a été un arbitrage d'Anne HIDALGO, Maire de Paris avec, bien sûr, mon accord. Toute concertation doit être menée donc en lien avec la Mairie de Paris et j'ai relancé en ce sens, le nouvel adjoint en charge des concessions, Emmanuel GRÉGOIRE, que j'ai appelé il y a à peu près une semaine. Cette concertation aura donc lieu après la phase de renouvellement des Conseils de quartier, soit au

printemps. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Est-ce que mes réponses vous conviennent ? Donc, on attend le renouvellement des Conseils de quartier, la concertation, Emmanuel GRÉGOIRE m'a garanti qu'évidemment elle aura lieu mais encore une fois ce n'est pas moi qui décide. La Maison de l'Air ne m'appartient pas. Elle n'est pas à l'inventaire de la Mairie du 20<sup>e</sup>.

Bon, s'il n'y a pas de questions supplémentaires, je vous rappelle les événements à venir.

Jusqu'au 3 février il y a une exposition en cours au premier étage de la Mairie, « Prévenir et lutter contre les discriminations LGBT dans le monde du travail ».

Le 1<sup>er</sup> février à 18h au PCB nous inaugurons l'exposition « Mémo ».

Le 12 février à 18h30 en mairie, il y aura la réunion publique de présentation du projet Pariculteur sur le réservoir de Charonne.

Le mardi 13 février à 19h, une assemblée plénière du Conseil de quartier de Belleville se tiendra 22 rue Olivier Métra.

Le 15 février à 20 heures, la Nuit de la solidarité organisée par l'Hôtel de ville sera organisée dans les 20 mairies d'arrondissement en même temps et il y aura un départ depuis la salle des fêtes, je rappelle l'inscription obligatoire.

Je vous rappelle également que les habitants ont jusqu'au 4 février pour le dépôt des projets pour le budget participatif 2018 et pour conclure, la date de notre prochain conseil est le 6 mars. Bonne soirée.